

# Concours 2010 d'entrée à l'Ira de Bastia

## Rapport

D'une manière générale, les épreuves des 3 concours d'accès à l'Ira de Bastia se sont déroulées dans de bonnes conditions.

Comme les années précédentes, les membres des jurys se sont impliqués activement dans la préparation et le déroulement des épreuves, et ont eu à cœur de préserver une disponibilité maximale.

Les services de l'Ira, sous l'autorité de leur directeur Bernard Zahra, ont veillé avec un grand professionnalisme et une remarquable efficacité à la bonne organisation de la session 2010, au double service des candidats et des membres des jurys. Qui plus est, les épreuves se sont déroulées dans un climat de constante convivialité.

Les analyses et observations qui suivent tiennent compte des contributions de l'ensemble des membres des jurys. Elles visent à éclairer l'ensemble des candidats, actuels et futurs, sur les attentes et les exigences des jurys concernant leurs prestations orales et écrites.

Un bref rappel de la nature des épreuves des trois concours d'accès et de leur degré de sélectivité sera fait au préalable.

### 1. LE CADRE DES TROIS CONCOURS

#### 1.1. *La nature des épreuves*

##### 1.1.1. **Epreuve d'admissibilité du concours externe**

Le sujet de la première épreuve cette année était ainsi libellé : « *Protéger le territoire et la population : quels enjeux et quelles orientations pour un pays comme la France ?* ».

Il s'inscrivait incontestablement dans l'esprit d'une composition d'ordre général, relative à la place de l'Etat et à son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...), telle que prévue par les textes officiels.

Ce sujet a toutefois mis en difficulté nombre de candidats, sans doute plus familiers des questions à dominante économique, sociale ou éducative. Il s'est avéré très discriminant, la plupart des candidats ayant peiné à appréhender les notions clés de menaces intérieures et extérieures, au cœur de la réflexion attendue des candidats.

Les candidats sont donc invités à ne négliger aucun des grands domaines d'intervention de l'Etat. Ils doivent être en mesure d'en situer à chaque fois les grands enjeux, les problématiques nouvelles, et les grandes orientations des politiques publiques destinées à y faire face.

S'agissant des questions à réponse courte, les six sujets proposés cette année étaient dans l'ensemble plus classiques :

- La circulaire dans le droit français (droit public) ;
- Politiques régionales de l'Union Européenne (questions européennes)
- Caractéristiques et conséquences du vieillissement de la population en France (questions sociales) ;
- Balance commerciale-balance des paiements (économie)
- La VAE (validation des acquis de l'expérience) ; fondements et principes directeurs (GRH) ;

- L'évolution de la dette publique de la France (finances publiques).  
Force est de constater que chaque année, la plupart des candidats obtiennent des notes insuffisantes à cette épreuve. Le temps imparti pour traiter l'ensemble des sujets est relativement bref. L'épreuve peut comporter de 6 à 10 questions. Il est donc indispensable que les candidats maîtrisent les connaissances de base essentielles pour pouvoir les mobiliser efficacement dans les délais requis.

### **1.1.2. Epreuves d'admissibilité du concours interne et du 3<sup>me</sup> concours**

Ces épreuves visent à apprécier les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que son aptitude à rédiger une note répondant aux attentes du commanditaire.

Les candidats au concours interne doivent rédiger une note administrative. Le dossier proposé cette année comportait l'ensemble des documents nécessaires pour traiter le sujet, de facture classique. Il était demandé aux candidats de proposer au Préfet des éléments de langage destinés à introduire une réunion du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH).

Toute la difficulté était de parvenir à exploiter convenablement les nombreux documents du dossier, et à les présenter de façon claire, structurée, et appropriée au contexte de l'intervention proposée. Il convenait de dresser un bilan prospectif de la mise en place des maisons départementales du handicap (MDPH) : avancées effectives, points de préoccupation, pistes de progrès.

Les candidats au 3<sup>me</sup> concours doivent rédiger pour leur part une note de synthèse sur un sujet d'ordre général relatif à la place de l'Etat et à son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...). Les candidats se voient remettre un dossier comportant une série de documents relatifs au sujet proposé. Le dossier proposé cette année avait trait aux conséquences, pour un établissement public de l'Etat, de la réforme de la politique immobilière de l'Etat. Il était demandé au candidat de préparer une note faisant le point de cette question à l'intention des membres du conseil d'administration de cet établissement. Il s'agissait donc en pratique d'une note administrative. Le sujet était clair, et supposait d'insister sur les conséquences des nouvelles prescriptions pour l'établissement considéré, dans une perspective opérationnelle.

Pour les trois concours, une note inférieure à 1/20 à une épreuve écrite est éliminatoire.

### **1.1.3. Epreuves d'admission**

Pour les trois concours, les épreuves d'admission sont orales. L'entretien du candidat avec le jury, d'une durée de 25 minutes, vise à évaluer la motivation et le potentiel professionnel du candidat. L'objectif est de se rapprocher d'un entretien de recrutement. Il ne s'agit donc pas de tester les connaissances techniques et la culture générale des candidats, mais d'apprécier leur aptitude d'une part à exercer des fonctions d'encadrement, d'autre part à mobiliser efficacement leurs connaissances et compétences en situation professionnelle. Les connaissances administratives générales peuvent être testées pour les internes.

Au cours de l'entretien, le candidat est généralement soumis à une mise en situation professionnelle. Les situations proposées sont volontairement délicates (problème de sécurité au sein de l'établissement, détournement de fournitures par des agents, manque de loyauté d'un collaborateur, etc.). L'objectif est d'apprécier la capacité du candidat à assumer ses responsabilités avec intelligence face à des situations de tension.

➤ **Concours externe**

Le candidat décrit son parcours dans une fiche individuelle. Il présente lors de l'entretien son parcours et sa motivation. Le jury l'interroge ensuite. L'entretien vise à apprécier les qualités personnelles, le potentiel, l'aisance et le comportement du candidat face à une situation concrète

➤ **concours interne et 3° concours**

Le candidat remplit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP), dont le jury dispose pour l'entretien. Ce dossier n'est pas noté. Il sert de support à l'entretien, introduit par une présentation du candidat.

L'entretien vise à apprécier la personnalité, les aptitudes, et la motivation du candidat ainsi que ses acquis professionnels.

- Une épreuve de langue est obligatoire pour le concours externe. Pour les candidats du concours interne et du 3<sup>me</sup> concours, elle est facultative. Les langues proposées sont l'allemand, l'anglais, l'espagnol, l'italien et le russe.

Pour les 3 concours, une note inférieure à 5/20 à l'oral est éliminatoire.

### 1.2. *Données sur la sélectivité des 3 concours*

Le tableau, ci-dessous, récapitule les principales données sur la sélectivité des épreuves 2010 d'admissibilité et d'admission à l'IRA de Bastia :

<b>Concours IRA Bastia</b>	<b>Concours externe</b>	<b>Concours interne</b>	<b>Troisième Concours</b>
Postes offerts	71	53	8
Inscrits	1165	851	112
Présents écrit	626	672	81
% présents	54%	79%	72%
Admissibles	200	129	21
% admissibles	32%	19%	26%
Barre d'admissibilité	8,2	11,2	11
% présents oral	92%	92%	90%
Admis liste principale	71	53	8
Barre admissibilité liste principale	10,6	12,89	13,36
Admis liste complémentaire	19	11	0
Barre admission liste complémentaire	9,96	12,58	-
Taux de sélectivité*	11%	8%	10%

*\*le taux de sélectivité mesure le rapport entre le nombre de candidats admis, et le nombre de candidats présents à l'écrit*

Tous les postes offerts ont été pourvus.

Deux listes complémentaires ont été arrêtées, à hauteur de 19 candidats en externe (27 % des postes), et de 11 candidats en interne (21%). Aucune liste complémentaire n'a été établie pour le 3<sup>me</sup> concours, au regard du profil des notes obtenues par les candidats potentiellement concernés.

Il peut être précisé que pour l'établissement de la liste complémentaire, le jury tient le plus grand compte des écarts entre les notes moyennes obtenues par les candidats classés par ordre de mérite.

Lorsque l'écart de points entre un candidat et celui classé immédiatement après devient trop important, le jury décide généralement de clore la liste complémentaire. L'objectif est de maintenir un niveau de notes convenable et relativement homogène pour les candidats susceptibles d'être admis. Les notes obtenues à l'épreuve d'entretien peuvent, dans le même esprit, compléter l'appréciation du jury pour l'établissement de la liste complémentaire.

La note moyenne du dernier admis sur liste principale s'élève à 10,6/ 20 pour le concours externe, 12,89 pour le concours interne et 13,38 pour le 3<sup>me</sup> concours. Les meilleures notes moyennes s'établissent à 14,25/20 pour le concours externe, 17,02/20 pour le concours interne et 17,38/20 pour le 3<sup>me</sup> concours.

La note moyenne du dernier admis sur liste complémentaire s'élève à 9,96 pour le concours externe et à 12,58 pour le concours interne.

Le pourcentage de femmes parmi les lauréats est de l'ordre de 60 % (59% en externe, 62% en interne et 63 % pour le 3<sup>me</sup> concours.

Il peut être signalé qu'une note éliminatoire a été attribuée à l'oral du concours externe. Elle a donné lieu à un rapport spécifique du jury.

Par ailleurs, un candidat qui avait laissé, probablement par mégarde, une trace de son identité dans l'une de ses copies a dû être éliminé à l'issue des épreuves d'admissibilité.

## **2. LA QUALITÉ DES PRESTATIONS ÉCRITES ET ORALES DES CANDIDATS**

### **2.1. *Epreuves écrites***

#### **2.1.1. Concours externe**

##### **➤ 1<sup>re</sup> épreuve .**

Peu de candidats sont parvenus à maîtriser le sujet proposé.

D'une manière générale, la plupart d'entre eux l'ont traité de façon incomplète, faute notamment de familiarité suffisante avec les problématiques de défense nationale et de sécurité intérieure. Les candidats ont généralement privilégié la dimension sociale et environnementale du sujet : protection de la population et des territoires face aux risques sociaux (chômage, pauvreté), aux risques environnementaux (pollutions, catastrophes industrielles), voire aux risques sanitaires (pandémies).

Beaucoup de candidats ont décliné à leur manière le sujet, guidés par les quelques connaissances qu'ils pouvaient mobiliser en matière d'impératifs de protection.

L'élargissement à la sphère environnementale et sociale était certes opportun, et les correcteurs en ont pris acte dans leurs barèmes de correction. Pour autant, il était difficile d'évacuer plus ou moins complètement les menaces classiques d'agression militaire externe..

Autre faiblesse relevée par les correcteurs, la difficulté des candidats à articuler la présentation des différentes menaces et celle des modes d'intervention des pouvoirs publics les plus appropriés pour y faire face. A cet égard, les correcteurs ont relevé une grande méconnaissance des dispositifs opérationnels de protection de la population et des territoires, tant militaires que de sécurité civile.

Le sujet appelait une réflexion du candidat sur l'évolution des menaces extérieures et intérieures, et sur la nécessité corrélative d'adapter voire de réviser la conception et l'organisation de nos dispositifs de protection classiques, par exemple pour mieux prendre en compte la menace terroriste. Il les invitait par ailleurs à argumenter l'intérêt et les limites d'une politique de coopération européenne et internationale accrue. Ce dernier point n'a généralement pas été abordé.

Les difficultés des candidats se reflètent dans les notes attribuées, la moyenne s'établissant à 8 environ. 80% des candidats ont obtenus une note inférieure à la moyenne.

Ces résultats appellent deux recommandations essentielles :

- Les candidats doivent se garder de se cantonner pour la préparation de cette épreuve aux sujets dits de société (sociaux, éducatifs, culturels, environnementaux...). Cette épreuve nécessite de leur part une attention à l'ensemble des questions nationales et internationales qu'une puissance moyenne comme la France doit affronter ;
- Les candidats doivent garder à l'esprit que leur composition vise à valoriser leur capacité de réflexion et la clarté de leur pensée, au travers d'un plan structuré.

En aucun cas, il ne s'agit d'égrener au fil de la plume les quelques connaissances éparses que le candidat possède sur le sujet, agrémentées de commentaires et considérations plus ou moins convenus. Un entraînement minimal est indispensable pour bien assimiler l'esprit de l'épreuve, et maîtriser les techniques de plan. Les candidats doivent se tenir au courant des questions d'actualité, notamment par la lecture régulière de la presse. Pour disposer d'un peu plus de recul, il n'est pas inutile de se référer aux principaux rapports remis au gouvernement dans la période récente. Ainsi, avoir une connaissance minimale des analyses et propositions du Livre blanc de la Défense nationale constituait un précieux atout pour traiter le sujet proposé cette année.

#### ➤ 2me épreuve (QRC)

Cette épreuve est particulièrement discriminante. La moyenne générale s'élève à 6.39. Seulement 10.54% des candidats ont obtenu une note supérieure à 10. 47.76 % ont une note inférieure à 5.

Ces mauvais résultats traduisent d'abord l'insuffisance des connaissances de base des candidats pour répondre aux questions proposées. Les candidats ne doivent pas méconnaître l'ampleur du travail à fournir pour les maîtriser. Il leur est conseillé de s'y atteler suffisamment tôt, et d'éviter de céder à la tentation des impasses.

Si le champ des questions susceptibles d'être posées est vaste, les candidats doivent garder à l'esprit qu'il ne leur est pas demandé de connaissances approfondies. Le fait pour un candidat de posséder de telles connaissances dans un ou deux domaines ne lui permettra nullement de compenser ses lacunes dans les autres champs.

Les candidats doivent maîtriser la définition des notions de base mentionnées dans le programme de l'épreuve, et le cas échéant être capable de fournir les données chiffrées essentielles s'y rapportant. Il leur est demandé de consacrer ensuite un développement bref et structuré à la thématique proposée. Ce développement sera généralement consacré aux évolutions récentes, perspectives d'évolution ou conséquences prévisibles associées à cette thématique. Sa rédaction requiert de la concision, de la sûreté dans le recours aux connaissances techniques, et de la clarté. Les consignes relatives au nombre maximal de lignes à remplir doivent impérativement être respectées (20 lignes par question).

- Droit public : le sujet relatif à la circulaire nécessitait de définir précisément cet outil de l'administration et sa portée juridique. Il convenait dans le développement d'évoquer brièvement l'évolution de la jurisprudence administrative concernant la recevabilité des recours pour excès de pouvoir à l'encontre des circulaires.
- Questions européennes : il convenait de présenter les objectifs des politiques régionales, et d'exposer leurs leviers d'action (fonds structurels).
- Questions sociales : il fallait objectiver le vieillissement de la population en France (évolution du poids relatif des personnes âgées dans la population), expliciter ses déterminants, et évoquer ses conséquences les plus évidentes (fragilisation des régimes de protection sociale fondés sur la solidarité entre les actifs et les inactifs) ;
- Finances publiques : la réponse passait par la définition de la notion de dette publique, le rappel des critères imposés par le traité de Maastricht, l'ordre de grandeur du niveau de dépassement actuel, et ses causes essentielles. Quelques indications succinctes sur le coût croissant pour les finances publiques du remboursement de la dette, et les voies de sa réduction devaient la compléter.

- Gestion des ressources humaines : il fallait définir les objectifs et les principes de la validation des acquis de l'expérience, et préciser le cadre de mise en œuvre de ce nouveau droit.
- Economie : il s'agissait de définir précisément les concepts de balance commerciale et de balance des paiements, et d'expliciter leur intérêt respectif pour apprécier les performances économiques d'un pays. Le sujet ne portait pas sur l'évolution de ces agrégats en France, même si des illustrations étaient bienvenues.

En conclusion, il est rappelé aux candidats que les barèmes de notation peuvent tenir compte de la forme des copies (orthographe, syntaxe, clarté et lisibilité).

### **2.1.2. Concours interne**

En introduction, il convenait de situer les éléments essentiels de la politique du handicap depuis 2005, de préciser la vocation des maisons départementales des personnes handicapées, et de présenter le contexte de la réunion prévue. Rappelons que l'introduction doit se conclure par l'annonce, claire et lisible, du plan de la note. .

Le plan pouvait reprendre les parties suggérées par le libellé du sujet : le bilan de l'action des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), le recours gracieux et le recours amiable, et les pistes de progrès.

Le jury a retenu les critères d'appréciation suivants : qualités d'analyse et de synthèse du sujet au regard des documents fournis, respect du plan annoncé, réflexion précise et étayée sur le bilan de la mise en place des MDPH, pertinence des pistes d'amélioration évoquées, qualités de rédaction.

Les copies qui ont été pénalisées sont celles qui se sont contentées d'une approche descriptive, sans mise en perspective des avancées permises par la mise en place des MDPH, ni analyse de leurs difficultés de fonctionnement. Ont été de même sanctionnées les copies qui ont traité de façon incomplète ou inexacte le mécanisme des recours gracieux et amiables. De nombreux candidats ont en effet restreint au Médiateur de la République les possibilités de recours, en ignorant les possibilités de conciliation offertes au sein des MDPH. Enfin, il ne s'agissait pas d'énumérer toutes les pistes d'amélioration de la politique du handicap, mais de privilégier celles concernant les MDPH en vue d'améliorer leur fonctionnement, et la qualité du service rendu aux personnes handicapées par ces structures.

Il faut insister sur la nécessité pour les candidats de veiller à bien prendre en compte le contexte de la commande à laquelle il leur est demandé de répondre par une note administrative. La note devait permettre au Préfet, représentant de l'Etat dans le département, de souligner auprès des membres du Conseil départemental consultatif des personnes handicapées les avancées obtenues grâce à la mise en place des MDPH, et de rappeler la vigilance de l'Etat face aux difficultés de fonctionnement constatées, ainsi que sa volonté d'y remédier par des mesures appropriées. Il ne s'agissait pas de produire une note de synthèse sur la politique nationale du handicap, ni sur la place de la personne handicapée dans la société, écueil dans lequel de nombreux candidats sont tombés.

Sur 224 copies, seules 75 ont obtenu 10 et plus. La moyenne s'est établie à 8,21 avec une médiane à 8. La dispersion était extrêmement ample puisque la notation va de 1,5/20 à 16,5/20.

### 2.1.3. 3<sup>me</sup> concours

La note de synthèse devait présenter aux membres du conseil d'administration d'un établissement public de l'Etat la réforme de la politique immobilière de l'Etat, et ses conséquences sur la gestion du patrimoine immobilier de cet établissement. Il était possible de s'en tenir à deux parties, l'une relative au cadre national de la réforme, l'autre à sa déclinaison dans l'établissement. Les copies qui se sont efforcées d'adopter un plan moins convenu, du type Enjeux/ Incidences de la réforme, ont été valorisées, toutes choses égales par ailleurs.

La note devait prendre la forme d'un document directement transmissible aux membres du conseil d'administration, au contenu didactique, synthétique et opérationnel. Il était nécessaire d'explicitier la portée de la réforme pour l'établissement, au regard des nouvelles règles instaurées, et de préciser les modalités d'intervention du conseil d'administration sur cette question (échéances et contenu des saisines futures du conseil, portée de ces saisines pour information ou pour délibération).

Le positionnement dans le temps de la commande pouvait susciter des interrogations. En effet, selon le calendrier applicable aux établissements publics de l'Etat, les orientations générales de la réforme devaient être présentées au conseil d'administration avant le 30 septembre 2009, et l'envoi du projet de schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) à la tutelle et à France Domaine devait avoir lieu avant le 30 juin 2010. Le libellé du sujet ne comportait pas d'indications sur la date de la commande, que le candidat pouvait supposer correspondre à celle de l'épreuve.

Les candidats qui ont fait l'effort de s'interroger sur ce décalage entre le calendrier de mise en œuvre de la réforme pour les opérateurs, et l'hypothèse d'une commande de note pour le conseil d'administration en date du 24 février 2011 ont été valorisés. Différentes options pouvaient être défendues en l'absence d'indications particulières (soit retenir une date de commande antérieure à celle de l'épreuve, soit retenir la date de l'épreuve et présenter dans la note les étapes déjà réalisées et celles restant à honorer).

Au total, les critères suivants ont été retenus : qualité de synthèse, facilité de lecture de la note, originalité de traitement, appropriation personnelle du sujet par le candidat, clarté de la feuille de route pour l'établissement.

A l'inverse, ont été appréciées négativement les notes trop générales, dépourvues de perspectives opérationnelles précises pour l'établissement.

Sur 80 copies, la moyenne s'établit à 8,36/20 et la dispersion s'étend de 2,5/20 à 17/20. Malgré de très bonnes copies repérées (3 au-dessus de 14), l'ensemble est relativement faible. En effet, seules 21 copies ont obtenu la note de 10 et plus.

Tant pour le concours interne que pour le 3<sup>me</sup> concours, il est utile de souligner que la rédaction d'une note administrative ne consiste pas à décrire de façon générale et abstraite la politique évoquée dans le dossier. Tout l'enjeu est de replacer ladite politique dans le contexte opérationnel précisé par le libellé du sujet. Il est attendu des candidats que leurs analyses et propositions soient précises et étayées, grâce à l'exploitation judicieuse des documents qui leur sont proposés. La clarté, la précision, et l'organisation logique de la note constituent généralement des atouts plus solides que la recherche d'originalité à tout prix.

## 2.2. *Epreuves d'admission*

S'agissant de la présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation, le principal écueil tient à l'aspect récité de l'exposé, malheureusement très répandu. Même si les jurys n'ont pas souhaité pénaliser outre mesure ce travers, il convient d'alerter les équipes des centres de préparation sur les risques de présentations par trop stéréotypées (pourquoi la fonction publique ? pourquoi l'IRA?). Dans quelques cas, l'exposé est apparu exagérément tourné vers la valorisation personnelle du candidat. Or l'exercice des fonctions d'encadrement nécessite de savoir prendre du recul, et de savoir motiver et valoriser ses collaborateurs. La performance administrative n'est pas seulement une affaire individuelle, c'est aussi un processus collectif.

Sur le fond, il est attendu des candidats un minimum de connaissance des métiers de la fonction publique, des perspectives professionnelles offertes à la sortie de l'IRA, et des thèmes d'actualité propres à la fonction publique (enjeux de la révision générale des politiques publiques, réforme de l'administration territoriale de l'Etat par exemple). Les jurys ont pu, à l'occasion, sonder les connaissances des candidats sur des points de droit public, ou encore sur des procédures de marchés publics. Ces interrogations ponctuelles n'avaient pas vocation à tester les connaissances techniques des candidats. Elles ont été conduites lorsque le détail du parcours du candidat, ou l'exposé de ses motivations y invitaient. La plupart des candidats ont d'ailleurs su répondre de façon concise et précise.

S'agissant du concours externe, on peut regretter que de trop nombreux candidats n'aient pas cherché à se projeter au delà de l'année de formation ni à s'intéresser réellement à leurs futures fonctions.

Des mises en situation professionnelle ont été pratiquement systématiquement proposées aux candidats. On peut à nouveau regretter le caractère mécanique de réponses souvent préparées d'avance. Ce qui est attendu du candidat, c'est une analyse de la situation et des différents enjeux qui s'y attachent, ainsi que des actions et initiatives qu'elle appelle en retour. C'est la pertinence de la réflexion du candidat, sa réactivité et son esprit de décision que le jury souhaite apprécier. Il n'attend pas de réponse toute faite.

Il faut souligner que l'entretien vise à permettre au jury d'évaluer la capacité du candidat à assumer des fonctions de cadre intermédiaire, quelle que soit l'administration où il pourra être affecté. Un poste sur deux étant offert à la sortie des IRA dans des EPLE, situés pour la plupart dans des académies déficitaires, le jury a souhaité tenir compte de la motivation et de la capacité des candidats à assumer ce type de postes. Il est à noter que certains d'entre eux, persuadés d'y échapper, ne savaient rien du métier de gestionnaire d'établissement.

On ne peut qu'insister, d'une manière générale, sur le fait que l'indice le plus probant de la motivation des candidats réside dans la connaissance qu'ils ont des divers postes susceptibles d'être offerts à la sortie de l'IRA, des contraintes qu'ils peuvent présenter, et des responsabilités qu'ils comportent. Dans le même esprit, une connaissance minimale des réformes administratives récentes ou en cours est de nature à crédibiliser la motivation du candidat. Il ne suffit pas de faire état d'un attachement vague au service public et à ses valeurs.

S'agissant des candidats au concours interne, le constat d'un manque de curiosité de leur part pour les problématiques des départements ministériels autres que ceux dont ils relèvent, et a fortiori des administrations avec lesquelles ils ont des relations de travail, fait toujours une impression défavorable au jury.



Enfin, la présentation de leur parcours professionnel par les candidats obéit encore trop souvent à un fil conducteur exclusivement chronologique. Il n'est pas interdit d'adopter ce mode de présentation, mais il est conseillé de regrouper les étapes du parcours en quelques phases clé, permettant de mettre en perspective le projet professionnel - et de vérifier accessoirement l'aptitude du candidat à la synthèse.

En conclusion, il est nécessaire pour les candidats de se préparer activement aux épreuves écrites et orales, de préférence dans le cadre d'une formation collective.

Dans tous les cas, les candidats doivent s'entraîner à composer en temps limité pour chaque type d'épreuve.

Des entraînements répétés à l'épreuve orale sont tout autant indispensables, en vue notamment de bien maîtriser le temps imparti pour l'exposé, et de permettre aux candidats de remédier à leurs principales faiblesses. Deux sortes de comportement s'exposent en effet à une pénalisation, d'une part les candidats qui exagèrent leurs mérites et semblent plus ou moins incapables d'une réflexion critique sur leurs performances, d'autre part les candidats trop réservés, qui s'en tiennent à des réponses minimalistes et contraintes, et semblent incapables de dynamisme. .

S'agissant des métiers offerts à la sortie des IRA, et des réformes actuelles de l'administration, il est conseillé de se reporter aux sites internet de la DGAFP et des IRA.

Dernier point, il est de l'intérêt des candidats de remplir soigneusement leur fiche individuelle de renseignements, ou leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, et de valoriser l'ensemble des activités qu'ils ont exercées, qu'elles soient administratives, bénévoles ou relevant du secteur privé. Les candidats peuvent assez aisément parvenir à anticiper une partie des questions du jury, en travaillant la présentation de leur parcours et de leur motivation. Ils ne doivent pas pour autant se réfugier derrière des réponses toutes faites, mais s'attacher à mettre en évidence la cohérence et la maturité de leur projet professionnel.

Paris, le 12 août 2011

La Présidente, Christine d'Autume

# Rapport de fin de Jury IRA de Lille - concours 2010/2011

**31 mai 2011**

Le jury du concours 2010/2011 de **l'IRA de Lille** s'est réuni régulièrement avec une assiduité satisfaisante et sans aucun incident notable depuis sa désignation. On rappellera seulement aux membres que la délibération finale est obligatoire et que seuls des cas de force majeure doivent empêcher d'y assister.

Pour la commodité de la rédaction et de la compréhension du lecteur, le concours 2010/2011 sera dénommé 2011.

La mission consistait à recruter 71 élèves au concours externe, 53 au concours interne et 8 au 3<sup>ème</sup> concours.

**Le jury de l'IRA de Lille s'est indiscutablement professionnalisé, plus encore que l'année passée. Il a de mon point de vue achevé d'accomplir sa mue à l'oral, et ce dans les 3 concours, passant d'une interrogation académique si décriée à un véritable entretien d'embauche qui est la philosophie de ce nouveau recrutement.**

Les épreuves tant écrites qu'orales n'auront guère posé de difficultés, ce d'autant que les conditions matérielles irréprochables fournies au jury du concours 2011 par l'IRA de Lille ne pouvaient que bien disposer un jury qui se sera ainsi consacré sans souci à sa tâche principale de recrutement. Au surplus, les membres du jury de l'IRA de Lille ont cette année fortement contribué à la collecte des sujets du concours pour la DGAFP et ont pu ainsi plus activement participer aux choix.

## 1. **Le Concours externe :**

La mission du jury était de recruter 71 élèves pour la future promotion. Ce qui a été accompli avec une moyenne d'admission de **11,29**. A noter qu'une liste complémentaire de **41** personnes a été constituée, fort de l'expérience de l'an passé où pas moins de 21 candidats se sont désistés la plupart du temps pour accepter un autre concours.

D'une façon générale, le jury a relevé comme l'année passée que nombre de candidats ne parvenaient pas à tenir les 10 minutes proposées pour mettre en valeur leur parcours, sauf à faire du remplissage un peu forcé. Ceci s'explique par la jeunesse de certains candidats dont les expériences sont encore modestes, sauf pour les élèves des IEP auxquels le cursus donne, de ce point de vue, un avantage déterminant.

Moins partagé que l'année passée, le jury de Lille suggère que l'exposé liminaire soit ramené à 7 ou 8 minutes, tant il est vrai que le temps des questions est somme toute assez restreint, même s'il paraît long à nos candidats.

Nous avons scrupuleusement veillé à ce que les sous-jurys **testent systématiquement les candidats avec des cas pratiques**. Ce qui s'avère très performant pour évaluer les réactions, même si les préparateurs des IPAG ou autres préparations analysent les questions posées et veillent à entraîner aussi leurs étudiants à nombre de cas. L'effet de surprise joue donc moins. Ce qui n'est pas sans intérêt puisque cela force nos jurys à l'imagination. Toutefois, cet effet de « sur-préparation des candidats » mérite d'être indiqué. Effet qui est sans doute le responsable du décalage fort grand entre le discours introductif longuement peaufiné et affiné en préparation, qui fait très bon effet d'emblée, et le reste de l'épreuve où les candidats sont nettement moins performants, voire souvent insuffisants. Sans même approfondir le fait qu'il est souvent difficile de leur faire dire ce qu'ils pensent, les sous-jurys se voyant servir le « politiquement correct » standard, inodore, incolore et sans saveur conduisant à ce que tous les discours se ressemblent ou presque sur certaines questions.

**La consigne donnée aux sous-jurys et que j'ai strictement renouvelée cette année 2011 était de ne poser de questions de culture générale qu'en relation directe avec les connaissances ou les savoir-faire que les candidats affirmaient détenir.** Ce qui a eu pour effet de mettre vraiment en valeur les connaissances de candidats sincères. Et de démasquer facilement ceux qui affirmaient sans avoir la matière pour étayer.

Toutefois, les sous-jurys en externe ont été surpris par les mauvaises connaissances administratives générales des candidats. Autant ceci peut se comprendre sur des pans entiers de l'administration que la jeunesse des candidats externes ne permet pas d'explorer, autant cela ressort de la surprise totale lorsque ces connaissances absentes portent sur des administrations où les candidats furent stagiaires et sur des notions parfaitement élémentaires. D'autant que certaines sont consignées sur les CV produits par les candidats et mises en exergue lors de l'exposé introductif !

De la même façon, certains candidats croient pouvoir venir à cet oral sans même avoir pris la peine de se renseigner un tant soit peu précisément sur les postes dans lesquels ils pourraient être affectés en sortie d'IRA en cas de succès au concours. On a alors grand peine à apercevoir leur réelle motivation au-delà des formules toutes faites apprises par cœur à l'IPAG ou dans les dispositifs de préparation. En particulier, la moitié des affectations se faisant dans les EPLE, on est parfois stupéfait de l'absence de connaissance du monde de l'éducation nationale. Si les candidats ont quelques connaissances de la LRU, car ils sont étudiants à l'université tout de même, le monde de l'enseignement scolaire leur semble pour le moins lointain.

Pour autant, force est de constater que si les jurys se sont adaptés à la nouvelle philosophie de l'épreuve, on peut s'interroger sur le point de savoir si tel est bien le cas des candidats ou de leurs préparateurs.

## 2. **Le concours interne :**

Le succès de l'IRA de Lille, sorte d'IRA de la région parisienne au concours interne, s'est largement maintenu. Aucune difficulté donc pour sélectionner parmi un panel de candidats de bon niveau puisque la moyenne des 53 candidats admis se situe à plus de 12. Au surplus, le jury a ouvert une liste complémentaire de 16 pour pallier les défections éventuelles.

Les observations des sous-jurys ont permis d'affiner l'appréciation que l'on peut porter sur la **philosophie RAEP**. Bien qu'adapté à la philosophie du concours, on constate un pré-formatage accru avec des formules toutes faites. Quel est le candidat qui n'a pas fait de la « gestion de conflits », de la « gestion de projets », de la « création d'outils », voire de la « conduite du changement » et autre « dynamique d'évaluation pour se terminer sur la fameuse « gestion transverse ».

Tout autant de choses qui sont amusantes comparées ensuite aux questions posées lors de l'entretien qui permettent de montrer la plupart du temps le formatage et la survalorisation des dossiers RAEP.

Par ailleurs, le jury a trouvé exactement comme l'année passée que les candidats manquaient parfois singulièrement de curiosité et **surtout de connaissances administratives**, critères qu'il est en charge d'évaluer de par sa mission. Si bien que plusieurs membres du jury étaient d'avis de ré-introduire une deuxième épreuve écrite de pure connaissance administrative, cette fois-ci (et non pas comme la suggestion de l'an passé) sous forme d'un QCM de 20 questions par exemple. Tout en minorant le coefficient de cette épreuve toutefois, pour ne pas revenir en arrière et faire donc le contraire de l'esprit du concours interne.

Enfin, il m'a été donné de constater le niveau très mauvais en langues étrangères de nos candidats en interne. A quoi bon se présenter à cette épreuve quand vu le niveau c'est une note de 3 ou 4 qui attend le candidat ? L'épreuve est optionnelle, certes, mais que de temps perdu à écouter la langue d'Albion ou celle de Cervantès si lourdement punies l'une et l'autre par des candidats ayant à peine le niveau de la 6<sup>ème</sup> !

Le jury a souhaité faire observer, comme l'an passé, le fort contingent de greffiers du ministère de la justice admissibles, et donc vus à l'oral. Greffières serait d'ailleurs le terme le plus juste eu égard à la sur-représentation féminine dans cette profession. Ce qui n'est pas sans s'interroger sur les conditions d'attractivité des tribunaux et surtout sur la politique interne de promotion des bons éléments qui mériteraient certainement un examen plus approfondi. De la même façon, nous avons été frappés par le nombre de policiers et par le

nombre des membres de l'administration pénitentiaire. Ces administrations devraient peut-être s'interroger sur ce phénomène et chercher à comprendre pourquoi ces cadres cherchent à les fuir avec autant d'assiduité.

### 3. Le 3<sup>ème</sup> concours :

A la différence de l'année passée les candidats du 3<sup>ème</sup> concours se sont situés dans une honnête moyenne, sans toutefois toucher des sommets. Les 8 candidats retenus l'ont été avec une moyenne somme toute modeste de 10,63. Une liste complémentaire de 3 candidats a été constituée également.

Plusieurs candidats comme l'année passée auraient pu passer le concours interne. Mais il semble qu'un choix de stratégie les encourage à choisir ce concours là pour maximiser les chances de succès. De plus en plus de candidats proviennent du monde des élus locaux et de professions libérales.

Le principal constat opéré cette année par le jury est que les candidats qui arrivent à l'oral pour cette 3<sup>ème</sup> voie regardent cet entretien comme une sorte de VAE qui leur serait quasiment due ! Avec pour certains candidats un soupçon de suffisance qui n'aura pas eu le meilleur des effets. Les préparations ont du pain sur la planche pour réapprendre l'humilité à plusieurs de ces candidats, et aussi le souci de curiosité intellectuelle vis-à-vis du monde que les candidats ambitionnent de rejoindre.

**En conclusion**, le jury de Lille n'est pas mécontent du « cru » qu'il aura pu recruter. Il incitera toutefois certains candidats à ne pas « sous-préparer » les épreuves orales et pour certains d'entre eux à s'entraîner pour gérer le phénomène du stress. Il a constaté avoir recruté une promotion qui comprendra pas moins de 67 % de femmes, pourcentage qui aurait été inimaginable il y a 20 ans seulement et qui marque un fort rééquilibrage au bénéfice de candidates souvent très préparées, sincères et humbles, sans désinvolture la plupart du temps, et surtout très appliquées et motivées.

Enfin, notons que lors de ce concours la classe préparatoire intégrée a enregistré 10 succès en liste principale et une en rang très certainement utile en liste complémentaire. Après les premiers succès de l'année passée, ce taux supérieur à 50 % est une progression pour le moins très sensible qui méritera un suivi approfondi d'ici deux ou trois ans dans le cadre d'une évaluation directe.

**Patrice Blémont**  
**Inspecteur général de l'Administration**  
**De l'éducation nationale et de la recherche**  
**Président du Jury du concours de l'IRA de Lille**

## **RAPPORT**

**sur les  
concours d'entrée  
à l'Institut régional d'administration de Lyon**

**ANNEE 2010**

## Sommaire

<u>Avant-propos.....</u>	<u>3</u>
<u>I STATISTIQUES ET RESULTATS AUX TROIS CONCOURS.....</u>	<u>4</u>
<u>1.1 Eléments statistiques.....</u>	<u>4</u>
<u>1.2 Des résultats contrastés selon le concours.....</u>	<u>5</u>
<u>1.2.1. Le concours externe est en demi-teinte pour l'écrit.....</u>	<u>5</u>
<u>1.2.2. Le concours interne est plus équilibré entre écrit et oral.....</u>	<u>6</u>
<u>1.2.3. Le troisième concours reflète un très bon niveau pour les candidats admis.....</u>	<u>6</u>
<u>II LES EPREUVES ECRITES.....</u>	<u>8</u>
<u>2.1. Le concours externe s'est caractérisé par des résultats faibles.....</u>	<u>8</u>
<u>2.1.1. Le sujet d'ordre général aurait dû permettre aux candidats de proposer des développements originaux.....</u>	<u>8</u>
<u>2.1.2. Les bonnes copies de QRC sont trop rares.....</u>	<u>8</u>
<u>2.2. La note administrative du concours interne.....</u>	<u>10</u>
<u>a) Caractéristiques des bonnes et mauvaises copies.....</u>	<u>10</u>
<u>b) Les points d'attention.....</u>	<u>11</u>
<u>c) Remarques de forme.....</u>	<u>11</u>
<u>2.3. La note de synthèse sur dossier du troisième concours.....</u>	<u>12</u>
<u>III LES EPREUVES ORALES.....</u>	<u>13</u>
<u>3.1. L'épreuve d'entretien avec le jury.....</u>	<u>13</u>
<u>3.1.1. Éléments communs aux trois concours.....</u>	<u>13</u>
<u>3.1.2. Les spécificités propres au concours externe.....</u>	<u>14</u>
<u>3.1.3. Concours interne et troisième concours : la RAEP.....</u>	<u>16</u>
<u>3.2. L'épreuve de langue.....</u>	<u>17</u>
<u>Conclusion.....</u>	<u>19</u>

## Avant-propos

Le présent rapport concerne les concours d'entrée à l'IRA de Lyon. Rappelons qu'il s'agit du recrutement<sup>1</sup> des attachés relevant des administrations de l'État pour exercer en administration centrale, dans les services déconcentrés, dans les services à compétence nationale, dans les établissements publics de l'État ainsi que dans les établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle.

À l'issue de la scolarité qui se déroulera du 1<sup>er</sup> septembre 2011 au 31 août 2012, ils seront titularisés et appelés à « participer à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques ministérielles et interministérielles. Ils seront chargés des fonctions de conception, d'expertise, de gestion et de pilotage d'unités administratives. Ils pourront être appelés à exercer des fonctions d'ordonnateur secondaire. Ils auront vocation à être chargés des fonctions d'encadrement.»<sup>2</sup>.

L'enquête réalisée par l'IRA de Lyon auprès des candidats admissibles a fait ressortir un satisfecit général quant-aux conditions matérielles qui leur ont été offertes pour passer le concours. Aucun incident n'est à signaler et les membres du jury ont été présents tout au long des épreuves. L'excellente organisation a également permis au jury de se consacrer pleinement à sa mission de recrutement ce qui constitue un gage de qualité.

Les épreuves du concours d'entrée sont conçues pour prendre en compte les connaissances, l'expertise ou l'expérience des candidats. Il s'agit pour le jury chargé de sélectionner les futurs attachés, de rechercher la meilleure adéquation entre les profils individuels et les postes proposés par les IRA. Ainsi le concours s'apparente, notamment dans la phase d'admission, à un véritable recrutement qui permettra à l'IRA de proposer la titularisation des élèves dans l'un des univers professionnels, à l'issue de la scolarité.

Les candidats doivent faire preuve de leur capacité à développer et argumenter une réflexion personnelle à partir d'un programme de connaissances, d'une pratique administrative ou d'une expérience acquise à l'occasion d'un parcours personnel. Lors de l'épreuve d'entretien, le jury étudie le parcours du candidat et examine la façon dont il se projette dans un parcours professionnel en adéquation avec les profils proposés au sortir de l'IRA et ses propres qualités.

Le jury s'est employé à assurer sa mission de sélection en prenant en compte la dimension individuelle des candidats tout en garantissant une équité de traitement dans l'évaluation entre les candidats. Outre les éléments statistiques et d'information générale sur le concours, le présent rapport établi grâce aux observations des membres du jury tente d'apporter un certain nombre de repères et d'éclairages pour les futurs candidats.

---

<sup>1</sup> Prévu par l'article 4-1 du décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes au corps des attachés.

<sup>2</sup> Article 2 du décret précité.



# I STATISTIQUES ET RESULTATS AUX TROIS CONCOURS

## 1.1 Eléments statistiques

Le tableau ci-dessous compare les caractéristiques propres des concours externe, interne et troisième concours de l'IRA de Lyon, à la moyenne nationale des concours pour les cinq Instituts régionaux d'administration de Lille, Nantes, Metz, Lyon et Bastia, (colonnes « 5 IRA ».)

Admissibilité et admission aux trois concours	Concours externe IRA Lyon	5 IRA	Concours interne IRA Lyon	5 IRA	Troisième concours IRA Lyon	5 IRA
Postes offerts	71	355	53	265	8	40
Inscrits	1502	6640	1013	4824	142	623
Candidats présents aux épreuves écrites						
Présents aux écrits	698	3239	773	3762	94	430
Taux de féminisation	60%	54%	67%	64%	61%	55%
% de présents	46%	49%	76%	78%	66%	69%
Admissibilité						
Admissibles	167	964	140	683	24	125
Taux de féminisation	51%	48%	73%	69%	42%	55%
% d'admissibles / présents	24%	30%	18%	18%	26%	29%
Barre d'admissibilité	8,60	8,50	11,45	11,29	9,75	10,75
Admission sur liste principale						
Admis sur liste principale (LP)	71	355	53	265	8	40
Taux de féminisation	49%	53%	75%	71%	38%	45%
Barre d'admission LP	10,20	10,69	11,74	11,98	12,62	12,46
Admission sur liste complémentaire						
Admis sur liste complémentaire (LC)	28	158	12	59	4	15
Taux de féminisation	64%	47%	42%	59%	25%	60%
Barre d'admission LC	9,25	9,98	11,08	11,37	12,12	11,45

Plus de 40% des candidats inscrits ne se sont pas présentés aux épreuves écrites du concours. La sélectivité du concours se mesure donc essentiellement en fonction du nombre de candidats présents aux épreuves de l'écrit.

Les 132 lauréats représentent 8,4% des candidats présents aux épreuves écrites. Ce taux recouvre des différences sensibles selon le type de concours :

- 10,6 % pour le concours externe ;
- 6,9 % pour le concours interne ;
- 8,5 % pour le troisième concours.

21% des candidats présents aux épreuves écrites du concours ont été déclarés admissibles (soit un pour cinq). Parmi les admissibles, 40% ont été admis sur liste principale et 53% sur liste principale et complémentaire.

Le taux de féminisation des admis sur liste principale est respectivement de  
 49% pour le concours externe, inférieur de 4 points à la moyenne nationale;  
 75% pour le concours interne supérieur de 4 points à la moyenne nationale;  
 38% pour le troisième concours, inférieur de 7 points à la moyenne nationale.

Le troisième concours est le plus sélectif pour les candidates qui représentent 66% des présents, aux épreuves écrites de ce concours. Cette caractéristique se vérifie sur l'ensemble des cinq IRA.

## 1.2 Des résultats contrastés selon le concours

### 1.2.1. Le concours externe est en demi-teinte pour l'écrit

Résultat aux épreuves du concours externe des candidats admis sur liste principale			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
épreuves écrites			
Composition	16,44	6,44	11,34
QRC	17,75	4,83	9,82
épreuves orales			
Entretien avec le jury	20,00	6,90	12,90
Langue	20,00	6,00	13,23
moyenne générale des candidats admis sur liste principale			
Moyenne générale	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale des candidats sur LP
	14,41	10,20	11,50

Les 71 candidats admis sur liste principale représentent 10% des candidats présents aux épreuves écrites. La moyenne générale obtenue au concours externe s'échelonne entre 14,41 pour le premier admis à 10,20 pour le dernier admis sur liste principale.

Pour ces mêmes candidats, les moyennes des épreuves écrites s'échelonnent de 14,09 pour la meilleure à 8,63 pour la plus basse. La moyenne générale d'admissibilité est 10,58. Ce résultat plutôt faible s'explique en partie en raison d'une mauvaise performance réalisée pour l'épreuve de composition dont le sujet a surpris les candidats (cf. infra). Mais il provient du mauvais score obtenu à l'épreuve des questions à réponse courte (QRC) qui s'apparente à une « course d'obstacles » difficile et sélective en regard du niveau général. Les notes obtenues à cette épreuve s'échelonnent de 4,8 à 17,8 avec une moyenne de 9,82.

L'épreuve d'entretien comprise entre 6,9 et 20 avec une moyenne à 12,9 a permis, dans l'ensemble, de remonter les moyennes de l'écrit, mais il est à noter que 12 entretiens ont fait l'objet d'une note éliminatoire. L'épreuve de langue est celle où les candidats ont le mieux réussi avec 13,2 de moyenne.

Vingt-huit candidats ont été placés sur liste complémentaire.

### ***1.2.2. Le concours interne est plus équilibré entre écrit et oral***

<b>Résultats aux épreuves du concours interne des candidats admis sur liste principale (LP)</b>			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
Rédaction d'une note	16,14	11,45	12,88
Entretien	18,52	8,52	13,11
Langue facultative	42% des candidats ont passé cette épreuve		
	20	6	11,77
<b>Moyenne générale des candidats admis sur liste principale</b>			
Moyenne obtenue par les candidats sur liste principale	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale des candidats sur LP
	15,60	11,74	13,13

Les 53 admis sur liste principale représentent 6,9% des candidats présents aux épreuves écrites. C'est le taux le plus sélectif des trois concours.

La moyenne obtenue par les candidats du concours interne s'échelonne de 15,6 pour le premier reçu à 11,74 pour le dernier admis, soit une moyenne générale de 13,13 pour l'ensemble des candidats admis.

Contrairement au concours externe, il existe peu d'écart entre les épreuves orales et écrites. Douze candidats ont été admis sur liste complémentaire.

### ***1.2.3. Le troisième concours reflète un très bon niveau pour les candidats admis***

<b>Résultats aux épreuves du troisième concours des candidats admis (LP)</b>			
épreuves	meilleure note	note la plus basse	moyenne
Note de synthèse	16,00	9,75	11,28
Entretien	18,00	13,50	16,19
Langue facultative	88% des candidats admis sur LP ont passé l'épreuve de langue		
	18,00	4,00	12,14
<b>Moyenne générale des candidats admis sur liste principale</b>			
Moyenne générale	meilleure moyenne	moyenne du dernier admis	moyenne générale des candidats sur LP
	17,38	12,63	14,09

Les 8 candidats admis en liste principale représentent 8,5% des candidats présents aux épreuves d'écrit.

La moyenne des candidats admis sur liste principale s'échelonne de 17,38 pour le premier admis à 12,63 pour le dernier, soit une moyenne générale de 14,09.

Le jury d'entretien souligne le bon niveau des candidats reçus à ce troisième concours. Cette troisième voie constitue un élargissement appréciable du vivier de candidats pour l'IRA. Quatre candidats ont été placés sur liste complémentaire.

## II LES EPREUVES ECRITES

### 2.1. Le concours externe s'est caractérisé par des résultats faibles

#### 2.1.1. *Le sujet d'ordre général aurait dû permettre aux candidats de proposer des développements originaux*

Le sujet<sup>3</sup> se prêtait en effet à un champ d'investigation très large, d'autant que suite à la lecture d'un premier panel de copies, le domaine de l'économie et de l'emploi considéré dans un premier temps comme hors-sujet a été admis dans le champ du sujet. Ceci n'exonérait pas, bien entendu, les candidats de traiter des risques vitaux, mais ouvrait tous les champs du possible dans le traitement du sujet.

Paradoxalement, bon nombre de candidats ont été désemparés par l'étendue du sujet qu'ils n'ont pas su s'approprier pour exprimer des développements personnalisés. Une argumentation bien conduite faisant état de différentes catégories de protection du territoire, avec leurs enjeux, le bilan et les perspectives concernant les moyens à mettre en œuvre dans le cadre des politiques publiques nationales ou territoriales aurait dû permettre à un plus grand nombre d'obtenir de meilleurs résultats.

Les candidats se sont réfugiés dans des schémas plus convenus ce qui les a empêchés d'aborder les multiples dimensions du sujet et notamment la défense du territoire. Par ailleurs, lorsqu'il s'est agi d'illustrer leur propos avec des données quantifiées, celles-ci ont été beaucoup trop imprécises pour ne pas dire erronées. Or, le correcteur attend d'un futur attaché qu'il soit en capacité d'analyser une situation à partir d'éléments objectifs puis de prendre partie et de suggérer des orientations.

Dans la forme, et même si cela n'est pas véritablement une surprise, les candidats n'ont pas été à la hauteur de la qualité d'expression attendue, avec des manquements concernant l'orthographe, la grammaire mais aussi les concepts et définitions élémentaires que tout candidat de niveau licence est censé maîtriser.

Peu de plan originaux ont été suggérés, alors que le sujet s'y prêtait volontiers et que les correcteurs ont récompensé chaque fois que l'occasion s'est présentée les copies réfléchies, construites et bien illustrées.

#### 2.1.2. *Les bonnes copies de QRC sont trop rares*

Si la moyenne des notes obtenues aux QRC est de 9,82 pour les candidats admis sur liste principale, celle de l'ensemble des candidats présents aux épreuves s'établit à 6,83. C'est le signe des difficultés rencontrées par les candidats pour cette épreuve. Le niveau d'exigence a dû être revu à la baisse en raison du niveau général constaté. Ainsi, une réponse qui déroulait un raisonnement avec introduction, développement étayé et conclusion logique pouvait obtenir la note maximale.

---

<sup>3</sup> Sujet de l'épreuve n°1 du concours externe : « Protéger le territoire : quels enjeux et quelles orientations pour un pays comme la France ? »

Une pratique courante des candidats, des plus désagréables pour un correcteur, consiste à écrire pour masquer l'ignorance où ils sont du sujet. Il en résulte une page d'écriture sans grand rapport avec le sujet, ce qui n'invite pas à l'indulgence. Néanmoins, une copie dont l'écriture est déchiffrable, alliée à une syntaxe acceptable et une orthographe correcte a pu se voir gratifiée d'un point tant le niveau général est médiocre.

Ce n'est pas parce que la réponse attendue est « courte » qu'elle ne doit pas être construite, bien au contraire. Lorsqu'il existe, le plan est en général pertinent et maîtrisé : les candidats reprennent les deux aspects apparents dans l'énoncé du sujet ; les parties correspondent au plan annoncé. Mais trop souvent, dans bon nombre de copies, le contour du sujet, pas plus que l'annonce des parties ne sont énoncés, et l'on passe d'une idée à l'autre sans transition.

- L'introduction doit en deux ou trois lignes situer le sujet au moyen d'une définition, du périmètre de son application et des arguments saillants qui vont être présentés. Cette première étape dans la réponse des candidats doit manifester la compréhension du sujet. Trop souvent, celui-ci est lu trop rapidement et traité sur un malentendu. Exemple : la circulaire en droit français ne peut être confondue avec la directive en droit européen. C'est pourtant une erreur constatée à plusieurs reprises. De la même manière, la validation des acquis de l'expérience professionnelle (VAE) n'est pas la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

- Le développement doit donner un aperçu cohérent du sujet traité. Il ne sera jamais reproché un oubli si l'explication est correctement menée pour aboutir à une conclusion fondée. Les articulations entre parties peuvent être opérées par un simple mot de liaison lorsque que la logique est claire dans l'exposé des arguments successifs – l'introduction sert à préparer cette construction logique. D'une manière générale, lorsque le candidat maîtrise le sujet, la construction des parties peut se construire sur une phrase simple – sujet, verbe, complément – comportant le ou les mots clés que le candidat veut mettre en exergue.

- La conclusion doit permettre de clore le sujet en élargissant la perspective. Il faut toutefois prendre garde à un travers des candidats qui considèrent que la mise en perspective peut tenir lieu de réponse. Elle ne doit pas phagocytter la réponse principale. Il est à noter que les copies comportant une conclusion sont rares. Ce sont celles qui ont les meilleures notes. Sur certaines questions, la conclusion peut consister en un simple questionnement ouvert. Il faut en revanche prendre garde à l'envie de poser à tout prix une question finale. Cette tentation peut ruiner l'ensemble du développement en donnant l'impression, par un contresens final, que les réponses exactes du candidat sont de simples coïncidences ; ce qui amène le correcteur à relire la réponse à la lumière de cette nouvelle impression ...

Sur le fond, un nombre important de copies ne possède pas les connaissances basiques pour répondre à la question posée. L'essentiel du travail pour les candidats relève donc de la maîtrise des fondamentaux juridiques, économiques et autres du programme du concours. Dans ce registre, il faut éviter de citer des chiffres ou des concepts dont on n'est pas familier. L'effet du maniement maladroit d'une notion est pire que son omission. Les copies se font trop souvent l'écho d'une information mal comprise comme étant un titre destiné à attirer l'attention du lecteur et non une analyse fouillée d'une situation. Exemple : « le chômage baisse » peut supporter la nuance de l'explication.

- En droit public, on note une appropriation des connaissances très approximative : si une copie sur trois environ cite la pyramide de Kelsen (certains allant jusqu'à la dessiner !), près de la moitié de ceux qui la cite ne savent pas placer la circulaire dans cette pyramide.

- En finances publiques : la confusion entre dette et déficit public est très répandue ; le montant de la dette est indiqué de manière très approximative (une copie précise qu'elle est de l'ordre de quelques milliards d'euros tandis qu'une autre l'estime à plus de 50 000 milliards) ;

s'agissant d'une question d'actualité prégnante, on peut s'interroger sur la capacité de bon nombre de candidats à resituer leur (future) action dans un contexte plus général censé être commun à tous.

- En questions européennes : beaucoup de candidats évoquent la PAC au titre des politiques régionales menées par l'UE ; un certain nombre se sont fourvoyés en parlant du régionalisme (l'UE chercherait à s'appuyer sur les régions qui se caractérisent par leur culture, leur langue et leur AOC...pour contourner les États...)
- En GRH, on assiste à des confusions : entre VAE et entretien professionnel dans la fonction publique ; VAE et RAEP ; VAE et 3ème concours aux IRA notamment etc.
- En économie, la question a souvent été abordée uniquement sous l'angle micro-économique et du point de vue des entreprises

En résumé, le jury attend des connaissances précises et exactes, la maîtrise des sujets abordés ou à tout le moins la démonstration que l'on est capable de se poser les bonnes questions et d'appréhender une problématique particulière sous des angles pertinents compte tenu de la démarche engagée visant à accéder à la fonction publique. Il attend également un minimum de construction de la réponse.

En QRC, les impasses coûtent cher (1/6 de la note). L'absence de travail préalablement à la présentation du concours se ressent immédiatement. Les connaissances font défaut ; les éléments fournis sont peu convaincants et ne vont pas au-delà de réponses type « café du commerce. » Or, il conviendrait de rappeler que l'on ne cherche pas à recruter des personnes capables de parler de tout approximativement mais de personnes en mesure de répondre précisément à des questions à enjeux et de s'exprimer dans un langage nettement supérieur au langage usuel.

## **2.2. La note administrative du concours interne**

### *a) Caractéristiques des bonnes et mauvaises copies*

Le sujet portait sur l'élaboration d'une note permettant de préparer une réunion du conseil départemental consultatif des personnes handicapées portant sur le dispositif d'accueil et d'accessibilité d'une maison départementale pour les personnes handicapées (MDHP).

Ce sujet comportait relativement peu de pièges, que ce soit au niveau de l'énoncé (qui indiquait très explicitement le plan attendu), ou au niveau des documents, qui ne comportaient pas de hors-sujet sur lesquels les candidats auraient pu se fourvoyer.

Les bonnes copies rencontrées se caractérisent par une compréhension précise de la commande passée, une restitution des informations pertinente sous une forme montrant que le candidat s'est approprié ces informations : reformulation, réorganisation de ces informations dans le cadre d'un plan structuré, suivant une progression logique.

Ces copies permettent de percevoir clairement la capacité d'un candidat à se positionner en tant que cadre vis-à-vis d'un préfet, et à fournir des éléments qui seraient attendus de lui en situation réelle (arguments permettant au préfet de tenir une position sans omettre pour autant les points de difficulté permettant d'éviter la pure langue de bois administrative, recherche des solutions opérationnelles). Elles attestent d'une capacité à prendre position, de manière mesurée et argumentée, en sachant sortir d'une position de simple spectateur ou commentateur.

Dans les très mauvaises copies, en dehors de celles qui sont inachevées, on constate assez régulièrement des copies excessivement longues, dans lesquelles le candidat s'est contenté de recopier et de mettre bout à bout des extraits des documents fournis, sans réelle recherche

d'une cohérence d'ensemble. L'absence de plan structuré, rendant la copie particulièrement difficile à lire et à comprendre est aussi à signaler.

De manière générale, la mauvaise copie combine absence de compréhension globale du sujet (dont on se demande d'ailleurs s'il a été lu), absence d'organisation des idées se traduisant par une absence de plan, une incapacité à synthétiser et à reformuler clairement les idées force, et enfin une orthographe et une syntaxe approximative.

### **b) Les points d'attention**

Le sujet se prêtait peu aux hors-sujet néanmoins, de manière récurrente, retracer le bilan exclusif des avancées initiées par la loi de 2005 en dehors de l'action des MDPH constituait un hors sujet. De même la présentation de solutions déjà existantes, comme la préconisation de la MDPH comme guichet unique, confinait sinon au contresens, du moins au hors sujet.

Certains candidats ont tenté sans grand succès d'analyser la notion de handicap « le phénomène de l'handicap » et les formules parfois incantatoires les ont largement desservis. En l'absence de maîtrise du sujet, ce qui ne constitue pas un point d'achoppement, le correcteur préfère que le candidat s'en tienne au travail demandé à l'aide des documents fournis et évite de se lancer dans des considérations aussi hasardeuses qu'inélégantes.

La principale lacune porte sur le niveau de connaissances juridiques au regard du traitement des recours non-juridictionnels qui était demandé expressément dans le sujet. La grande majorité des candidats n'a pas correctement analysé et interprété les textes qui leur étaient proposés, alors que ceux-ci étaient relativement courts et peu complexes. Des confusions très fréquentes ont été faites entre personne qualifiée, personne référente ou encore délégués du médiateur de la république. Un grand nombre de candidats ont été trop imprécis quant à la qualification de procédures présentées comme des voies recours non juridictionnelles. Le correcteur attend à l'évidence du candidat qu'il sache retrouver, interpréter et appliquer un article réglementaire.

- Aucune des copies corrigées ne démontrait par ailleurs une connaissance des thèmes abordés (politique en faveur des personnes handicapées et plus particulièrement Maison Départementale des Personnes Handicapées) allant au-delà des informations trouvées dans les documents. On peut regretter le faible bagage global des candidats sur les politiques sociales, même si l'objectif de cette épreuve n'est pas de tester des connaissances académiques.

### **c) Remarques de forme**

Globalement, le niveau d'orthographe et de syntaxe n'est pas catastrophique, de même que l'écriture. Toutefois, il faut noter des formulations en lien avec le sujet à traiter, assez hasardeuses telles que « l'handicap » ou « l'handicapé » « l'accessibilité des personnes handicapées » etc.

L'absence de plan apparent, des copies très denses, sans alinéas ou presque, qui rendent la lecture et la compréhension difficiles ont gêné les correcteurs. En corollaire, on relève une tendance marquée à recourir aux énumérations et à une présentation sous forme de tirets, sans réel effort de rédaction de phrases complètes, qui est peut-être à mettre en rapport avec l'usage en fort développement des présentations sous forme de « PowerPoint » dans nos administrations. Le cas extrême d'un candidat qui a tout simplement découpé un des documents pour coller directement l'extrait dans sa copie est très fortement déconseillé.



### **2.3. La note de synthèse sur dossier du troisième concours**

Le sujet portait sur la réforme de la politique immobilière de l'État et son incidence sur la gestion patrimoniale d'un établissement public de l'État. Ce sujet d'actualité pouvait être traité uniquement avec les éléments contenus dans le dossier. Celui-ci très complet et d'une compréhension aisée permettait de réaliser une synthèse sans mobiliser des connaissances particulières dans ce domaine. C'est ce que les candidats ont réalisé, en s'effaçant d'une certaine façon derrière l'explication et l'illustration de la réforme immobilière de l'État au travers de sa mise en œuvre dans les établissements publics.

Les meilleures copies ont révélé l'aisance rédactionnelle des candidats, ainsi que leur compréhension des situations et des enjeux liés aux évolutions en cours.

### III LES EPREUVES ORALES

Après appel des listes complémentaires, on peut considérer que près d'un candidat admissible sur deux sera admis au concours. Avec le jeu des coefficients, tout candidat admissible dispose d'une chance d'être admis ; à l'inverse, l'existence d'une note éliminatoire fixée à 5/20 à l'épreuve d'entretien<sup>4</sup> ne permet pas de considérer que le concours est acquis, dès lors qu'un candidat a fait une bonne performance à l'écrit.

		externe	interne	troisième concours
Note d'admissibilité la plus basse ayant permis à un candidat d'être admis sur LP		8,6	11,45	9,75
Notes éliminatoires à l'épreuve d'entretien	nombre de notes éliminatoires	12	18	1
	nombre d'admissible	167	140	24
	pourcentage	7%	13%	4%

Les épreuves d'admission ouvrent donc tous les champs du possible, raison pour laquelle, les candidats doivent les préparer avec une attention particulière, ce qui n'est pas toujours le cas.

#### 3.1. L'épreuve d'entretien avec le jury

##### 3.1.1. *Éléments communs aux trois concours*

L'épreuve d'entretien s'apparente à une épreuve d'embauche où le candidat doit s'employer à démontrer qu'il présente les qualités requises pour devenir attaché. L'objectif du jury est d'établir le meilleur contact possible avec le candidat afin d'entamer un échange aussi naturel que possible. Le meilleur état d'esprit pour aborder cette épreuve est d'être soi-même afin d'afficher une cohérence d'ensemble tout en étant motivé. Il convient bien entendu de faire preuve d'intelligence des situations et d'agilité dans les diverses situations rencontrées au cours de l'entretien.

##### a) *La présentation*

Le candidat aura préparé sa présentation en prenant soin de compléter les éléments contenus dans la fiche individuelle de renseignements ou le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle pour en restituer les principaux éléments mais surtout apporter une dimension analytique et une mise en perspective de son parcours. Ce point est trop rarement abordé de façon pertinente, originale et sincère. Le candidat a l'opportunité de convaincre le jury du bien-fondé de son recrutement en maîtrisant son temps de parole et en organisant sa présentation.

Certains candidats semblent l'ignorer qui limitent leur présentation à une redite sans relief, de la fiche individuelle de renseignements, n'apportant ainsi aucune valeur ajoutée à l'exercice

<sup>4</sup> Article 6 de l'arrêté du 6 juin 2008 précité : « nul ne peut être déclaré admis, s'il a obtenu une note inférieure ou égale à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission d'entretien avec le jury ».

écrit que les jurys ont bien entendu déjà étudié. Ce temps de parole réservé<sup>5</sup> au candidat doit être travaillé et réfléchi en gardant à l'esprit qu'il est susceptible de devenir le point principal d'accroche aux questions du jury. Mieux vaut sept à huit minutes bien conduites, argumentées et toniques, que l'utilisation du temps maximum autorisé avec un exposé très convenu voir récité qui est du plus mauvais effet. Le jury aura l'impression que le candidat gagne du temps au détriment de l'échange à proprement parler.

#### *b) L'échange avec le jury*

L'échange avec le jury constitue l'occasion pour celui-ci d'approfondir les points qui lui ont été présentés, de placer le candidat en position de réagir, de prouver un potentiel esquissé au cours de la présentation.

Les mêmes remarques exprimées à propos de l'exercice de la présentation peuvent être renouvelées pour décrire cette partie de l'épreuve où les candidats doivent faire preuve d'une approche « professionnelle » de leur projet.

Si une minorité de candidats ne s'est manifestement pas intéressée aux informations disponibles sur les sites publics (épreuves, formation à l'IRA, postes à la sortie), il faut cependant souligner qu'un plus grand nombre n'est pas allé au-delà de ces informations. Ce manque de curiosité s'apparente *in fine* pour le jury à un manque de motivation et de dynamisme.

À rebours, certains candidats ont tant professionnalisé leur approche qu'ils ont limité leurs projections à un poste particulier et un seul, sans tenter d'en savoir plus sur l'éventail des postes proposés. Cette fermeture leur a posé problème quand le jury a tenté de leur suggérer que le classement de sortie de l'IRA ne leur octroierait pas systématiquement leur premier souhait. Le candidat doit pouvoir construire un projet professionnel et se donner les moyens de le défendre devant les membres du jury, tout en démontrant une adaptabilité de bon aloi.

Un autre défaut trop largement répandu chez les candidats est l'incapacité à prendre position. Malgré l'invitation répétée par le jury à considérer que les questions n'ont pas forcément de « bonne » réponse, un nombre important de candidats répuignent, ou ne parviennent pas, à donner leur avis. C'est un problème récurrent des mises en situation au cours desquelles les candidats restent sur une position vague très éloignée des réalités. Cette attitude s'est confirmée parfois jusque dans l'inaptitude à donner un titre de livre ou un film préféré.

- À l'inverse, un nombre réduit de candidats a manifesté une absence de recul dans ses réponses, carence qui confine au problème de comportement. Le bon candidat se situe entre les deux termes : savoir répondre sans craindre de prendre position mais en réfléchissant suffisamment pour ne pas être ensuite obligé de revenir sur une réponse totalement absurde.

- Par ailleurs, le jury tente volontiers d'éprouver les qualités d'adaptation à une question inattendue que ce soit au cours d'une mise en situation ou par une question dont la forme comme le fond peut rompre le rythme de l'interrogation – il est à cet égard important pour le jury de jauger la capacité de réaction des candidats à la « surprise ».

### ***3.1.2. Les spécificités propres au concours externe***

---

<sup>5</sup> Il est en effet très exceptionnel que le jury interrompe un candidat, tout au plus, tentera-t-il de remettre quelqu'un qui aurait perdu le fil de son propos sur la bonne voie.

Concernant plus particulièrement le concours externe, une grande partie des candidats externes qui se sont présentés ont manifesté une ignorance partielle, voire totale, de la nature de l'épreuve qu'ils étaient en train de passer.

Le plan type de la présentation, formation-expériences-motivations, est adopté par la quasi-totalité des candidats. Ce mimétisme n'a pas d'impact sur la note finale. Néanmoins, il révèle dans plus de la moitié des cas, une forme de conformisme qui empêche de prendre du recul sur ce qui peut intéresser un jury dans un parcours.

Les « jobs d'été » qui sont souvent écartés d'une phrase par les candidats doivent au contraire servir de point d'appui pour un énoncé des compétences et des apprentissages. Du point de vue du jury, cette absence de réflexion sur des détails du CV a donné lieu à une série de questions du type « qu'est-ce qui dans votre expérience professionnelle chez un parfumeur vous sera utile en tant qu'attaché ? », « quelles sont les qualités d'un bon vendeur de fast-food? ». Presqu'anodines, ces questions ont permis de mesurer la façon dont les candidats pouvaient revenir sur une expérience passée et en tirer un enseignement. Les méconnaissances, les naïvetés parfois, les erreurs d'appréciation n'ont jamais été sanctionnées sauf à faire preuve d'une incompréhension manifeste de l'épreuve.

La mise en situation professionnelle à proprement parler, appelle une réponse certes mesurée, mais aussi un engagement de la part du candidat qui apparaisse sincère et réaliste. Le jury prolonge assez systématiquement la question pour inciter le candidat à prendre position de façon plus marquée tout en établissant une première analyse de la situation. Il ne faut pas que le candidat se sente déstabilisé par ce type de questionnement qui a précisément pour objet de l'amener à se positionner en situation réelle. Rappelons qu'il n'existe pas de bonne ou de mauvaise réponse sur ce type de question. En revanche il existe des réponses astucieuses, inventives, courageuses, sincères, réalistes, solidement charpentées ou opérationnelles que l'on opposera volontiers à des positionnements attendus, stéréotypés, sans engagement, peu crédibles, voués à l'échec ou simplement en demi-teinte.

- L'attachement au diplôme et au parcours « idéal » (filiale droit public) paraît tellement aller de soi pour certains candidats que ce sont les candidats qui n'ont pas le profil-type qui montre le plus d'originalité et de perspective dans leur présentation. Le jury a apprécié les candidats qui ont indiqué qu'ils s'étaient trompés dans leur parcours et que leur présence à l'épreuve résultait d'une réorientation réfléchie et argumentée. *A contrario*, les candidats qui avaient choisi les études juridiques à dominante de droit public « parce qu'ils ont toujours voulu entrer dans la fonction publique » sans pouvoir donner d'autre argument à leur motivation n'ont pas été ceux qui ont le plus impressionné le jury.

- Certains candidats dûment diplômés ne possèdent pas les fondamentaux qui auraient dû être acquis durant leur scolarité. Ce constat inattendu est apparu lors de développements initiés par les candidats eux-mêmes pour expliquer leurs réponses à une question. Si le jury de l'épreuve orale n'a pas à vérifier les connaissances des candidats dans les matières de base, il n'en demeure pas moins que les erreurs grossières de connaissances – vérifiées par une question complémentaire d'approfondissement quand un doute était né – ne peuvent être passées sous silence. Elles signalent la difficulté pour le candidat à atteindre le niveau minimum requis et à suivre dans de bonnes conditions la scolarité à l'IRA. Un étudiant de niveau bac + 4 en droit public qui ne connaît pas la différence entre déconcentration et décentralisation a peu de chances d'accéder utilement à la somme de savoirs supplémentaires qui sont au programme de l'année d'IRA.

### **3.1.3. Concours interne et troisième concours : la RAEP**

La reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) est un mécanisme d'évaluation et de comparaison des savoirs, des compétences et aptitudes professionnelles, fondé sur des critères professionnels. L'évaluation des acquis de l'expérience permet au jury de conclure de la capacité des personnes concernées à exercer de nouvelles fonctions et/ou responsabilités et de départager les candidats à un examen ou un concours au vu de ces critères.

Concernant la présentation, il convient d'éviter de tomber dans le travers courant qui consiste à s'en tenir à une présentation trop descriptive, sans mise en valeur des savoir-faire et des savoir-être, qui a tendance à présenter des éléments du parcours professionnel trop détaillés, qui ne contribuent pas à le valoriser, bien au contraire.

Concernant l'échange avec le jury, il ne s'agit pas pour celui-ci de vérifier la culture générale du candidat en dehors de sa situation professionnelle. L'objectif est de déceler des potentiels. Pour cela, il est important que le candidat soit naturel et simple et réponde aux questions en montrant sa capacité de réflexion et d'anticipation sur des sujets qu'il possède. En effet, de nombreux candidats ne répondent pas spontanément à la question sur le poste qu'ils souhaiteraient tenir comme si le fait de circonscrire leur projet professionnel à un domaine d'activité ou à un département ministériel leur serait préjudiciable alors même que cela leur donne l'occasion d'être en quelque sorte « acteurs » de leur argumentation et de leurs motivations à intégrer un poste de catégorie A dans la fonction publique de l'État. Autant, il n'est pas envisageable de se focaliser sur tel poste particulier à l'exclusion de tout autre, autant il faut pouvoir pendre partie et indiquer sans complexe, à l'invite du jury, quel serait le poste de prédilection, quitte d'ailleurs à en mettre au moins deux en balance.

#### **a) Le concours interne**

Certaines des questions posées sans être des questions de cours théoriques sont en rapport avec le parcours professionnel du candidat et n'ont rien d'un oral technique. Même si elles peuvent être perçues par le candidat comme des questions de cours (budget de l'État, politique immobilière de l'État, plan GPRH du ministère ou de la collectivité d'appartenance...), elles ont un lien avec le parcours de l'intéressé(e), non pas dans le but de vérifier qu'il ou elle connaît la réponse, mais qu'il ou elle s'intéresse un minimum à son environnement professionnel. À titre d'exemple, un candidat en poste au bureau des étrangers doit connaître dans les grandes lignes la réglementation concernant le droit d'asile. On ne peut légitimement prétendre tenir un poste de catégorie A, dès lors qu'on ne s'intéresse pas aux sujets connexes de sa propre activité. Trop de candidats semblent en effet ignorer ce qui se passe au-delà des portes de leurs bureaux.

Concernant les candidats dont la situation professionnelle n'est pas propice à une vision élargie de leur environnement et des enjeux de leur activité, le jury a pu s'étonner de constater que même le fait de se présenter à un concours de catégorie A ne les ait pas incités à réaliser un effort particulier d'ouverture. Ce constat semble la marque d'un manque de préparation, mais aussi d'un manque de motivation du candidat qui, lors de l'entretien, apparaît assez vite comme une faiblesse majeure.

De plus, il n'est pas inutile de rappeler que le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration a une vocation interministérielle et qu'il est de ce fait attendu des candidats qu'ils aient fait l'effort de s'intéresser un minimum à l'environnement professionnel des autres ministères que celui auquel ils appartiennent, surtout depuis la mise en œuvre de la réorganisation territoriale de l'État où les missions des différents ministères sont très imbriquées y compris d'un point de vue organisationnel.

### **b) *Le troisième concours***

Les « troisièmes concours » bénéficient souvent d'un parcours original qui se prête bien à une description du contexte et des fonctions occupées. Devant des parcours souvent très riches d'expérience, le jury pourra légitimement se poser la question de la motivation du candidat qui se doit d'explicitier cette volonté de changement au profit de la carrière d'attaché. C'est également l'occasion d'indiquer quels sont les points forts du parcours qui pourront être valorisés dans la fonction d'attaché en même temps que les points d'amélioration pour lesquels l'année de scolarisation à l'IRA sera mise à profit.

Les candidats au troisième concours devront montrer également qu'ils se sont renseignés sur les profils offerts à la sortie de l'IRA et si possible faire état des investigations qui les auront conduits à choisir cette voie.

## **3.2. L'épreuve de langue**

« L'épreuve orale de langue vivante étrangère consiste en un entretien de 15 minutes à partir d'un texte court rédigé dans l'une des langues choisies par le candidat au moment de l'inscription au concours avec une préparation de 15 minutes ». Les candidats peuvent choisir parmi cinq langues : allemand, anglais, espagnol, italien et russe.

Compte tenu de l'hétérogénéité des candidats interrogés (concours externe, interne et troisième concours) et le degré de préparation variable d'un candidat à l'autre, l'examineur aborde l'exercice avec bienveillance. Il ne s'agit pas d'évaluer des candidats à l'agrégation d'anglais, mais des personnes dont l'ambition première est d'intégrer l'administration française ou de bénéficier d'une promotion en son sein par le biais de la réussite au concours. Leurs fonctions futures ne les amèneront généralement pas à utiliser la langue étrangère de façon intensive. Il importe donc essentiellement d'évaluer la compétence linguistique générale des candidats.

Le candidat doit pouvoir répondre aux trois exercices qui suivent de manière positive :

- être capable de résumer de façon claire et concise le texte journalistique de 400 à 500 mots ;
- être éventuellement apte à commenter ce même document, à en développer le thème principal ;
- posséder les outils linguistiques permettant de discuter à bâtons rompus pendant cinq à dix minutes avec l'examineur ?

Trop peu de candidats sont capables d'une telle performance, qui ne relève pourtant pas de la mission impossible. Cet état de fait est plus facilement pardonnable venant d'un candidat se

présentant au concours interne ou au troisième concours, qui souvent n'a pas pratiqué l'anglais de manière régulière depuis des années. Il l'est moins venant des candidats au concours externe, pour lesquels la pratique de la langue en milieu universitaire n'est pas si éloignée que cela.

On ne peut qu'enjoindre tous les candidats à se préparer sérieusement à l'épreuve, en rafraîchissant leurs connaissances par la lecture de petits ouvrages bien conçus et riches en contenu afin de pouvoir répondre à des questions élémentaires du type

D'où êtes-vous ? Quel âge avez-vous ? Qu'avez-vous fait depuis que vous avez quitté l'école ? Qu'est-ce que vous aimez faire durant votre temps libre ? Quels sont vos passions ? Quelles sont les activités de plein-air que vous aimez pratiquer ? que pouvez-vous me dire au sujet de votre famille ? Quel est votre livre, film, genre cinématographique etc. préféré ? Etc.

Parmi les insuffisances à éviter ou à combler, il faut penser aux confusions lexicales, aux fautes courantes, et autres faux amis, aux erreurs grammaticales, et vérifier l'existence d'un vocabulaire de base, véritable boîte à outil, permettant de faire face à la plupart des situations.

## Conclusion

Le concours d'accès aux instituts régionaux d'administration (IRA) est le principal mode de recrutement des attachés d'administration des différents ministères. Il constitue pour la plupart l'accès à la catégorie A de la fonction publique, pour d'autres une opportunité de reconversion. Aboutissement pour certains, sas professionnel pour d'autres et nouveau métier pour les derniers, il s'agit à l'évidence d'un moment très important de la carrière des postulants.

L'attractivité très forte de ce concours généraliste s'est encore renforcée avec la déconcentration de l'organisation qui permet aux candidats de choisir l'IRA dans lequel ils souhaitent être formés et de circonscrire leur affectation géographique à l'issue du classement. Le taux de féminisation particulièrement élevé du concours en est également l'un des effets. Ce gage de qualité du recrutement constitue une difficulté supplémentaire pour les candidats dont le taux de sélection est élevé.

Aussi la réussite à ce concours exige une sérieuse préparation aussi bien à l'écrit qu'à l'oral et aucune épreuve ne peut être laissée de côté. On s'aperçoit à ce propos que l'épreuve de langue est souvent décisive pour départager les candidats admis.

Il est donc fortement recommandé aux candidats de se faire accompagner par une structure dédiée susceptible de leur procurer l'entraînement nécessaire. Mais il leur est également nécessaire de faire preuve d'un comportement proactif leur permettant de se projeter dans leur futur cadre professionnel. Il faut en effet disposer d'une bonne préparation et d'une grande volonté pour passer avec succès les différentes épreuves de ce concours. Lorsqu'arrive l'épreuve d'entretien, seule une argumentation bien construite et suffisamment étayée d'exemples concrets permettra d'affronter dans de bonnes conditions les questions croisées des jurys dont le seul objectif est de recruter les meilleurs candidats.

Fait à Lyon,  
Le 4 juillet 2011

Jean-François Picq  
Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche,  
Président du jury.

Ont permis d'alimenter la rédaction de ce rapport :  
M<sup>mes</sup> Virginie Cornillet, Chloé Decarnin, Christine Dubois, Catherine Fischer, Cécile Russier,  
MM Raphaël Baudrimont, Serge Basset, Olivier Julien, Marc Lerouge, Ibrahim Moussouni,  
membres du jury d'admission.



### Rapport

Fixées par arrêté du 6 juin 2008, les épreuves des concours d'entrée aux IRA prennent en compte les parcours antérieurs personnels et/ou professionnels des candidats. Elles visent à diversifier les viviers de recrutement et mieux mettre en adéquation le profil des lauréats avec les postes de sortie.

Le concours 2010 s'est déroulé sans incident et dans d'excellentes conditions grâce à l'implication et à la disponibilité des membres du jury ainsi qu'à l'excellente organisation des services de l'IRA, tous attentifs à créer les meilleures conditions pour l'accueil et l'écoute des candidats.

Le présent rapport issu des observations de tous les membres du jury du concours 2010 s'attache, au delà du bilan, à mieux répondre aux interrogations des candidats qui ont présenté le concours ainsi qu'aux futurs candidats.

## 1. Rappel sommaire des épreuves

### 1.1 Admissibilité

#### ➤ concours externe

- épreuve de composition sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)
- épreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte portant sur des éléments essentiels du droit public, des questions européennes, de la gestion des ressources humaines, des questions sociales, des finances publiques et de l'économie.

#### ➤ concours interne et 3<sup>e</sup> concours

- note administrative pour le concours interne
- note de synthèse pour le 3<sup>e</sup> concours portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...)"

### 1.2 Epreuves orales

**Au travers d'un entretien de 25 mn sont évalués :**

- les qualités personnelles : le potentiel, l'aisance et le comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation pour le concours externe
- la personnalité, les aptitudes, la motivation du candidat et les acquis professionnels pour le concours interne et le 3<sup>e</sup> concours
- les connaissances administratives générales pour les candidats du concours interne.

## DONNEES STATISTIQUES

	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
<b>Postes offerts</b>	<b>71</b>	<b>52</b>	<b>8</b>
Inscrits	1263	941	125
Admis à concourir	1221	849	107
<b>Présents Ecrit</b>	<b>596</b>	<b>703</b>	<b>77</b>
<i>% présents</i>	<i>49%</i>	<i>83%</i>	<i>72%</i>

### ADMISSIBILITE

<b>Admissibles</b>	<b>163</b>	<b>117</b>	<b>28</b>
Barre d'admissibilité	08.40	12.01	11
<i>% admissibles</i>	<i>27 %</i>	<i>17 %</i>	<i>36 %</i>
Moyenne la + élevée	14.13	17.01	15.25
Moyenne la + basse	2.1	1.1	2.75
Nbre de notes éliminatoires	1	3	1

### ADMISSION

<b>Présents</b>	<b>148</b>	<b>110</b>	<b>25</b>
Moyenne la + élevée	14.11	16.52	17.19
Moyenne la + basse	7.59	8.32	9.62
Nbre de notes éliminatoires	2	9	0
<b>Admis liste principale</b>	<b>71</b>	<b>52</b>	<b>8</b>
Barre d'admission liste principale	10.4	12.02	13.19
<b>Inscrits liste complémentaire</b>	<b>20</b>	<b>8</b>	<b>4</b>
Barre d'admission liste complémentaire	10.01	11.68	12.12
<b>Taux de sélectivité (admis/présents écrits)</b>	<b>8.3</b>	<b>13.5</b>	<b>9.6</b>

### EPREUVES (moyenne des notes après péréquation)

Concours externe	Note minimale	Note maximale	Moyenne
Composition	1	16.5	7.92
Q.R.C.	1	13.5	6.29
Entretien avec le jury	2	18	11.75
Langue	3	19.5	12.1
<b>Concours interne</b>			
Note administrative	2	17	9.70
Entretien avec le jury	4	19	10.30
Langue	7	20	11.9
<b>3e concours</b>			
Note de synthèse	2.75	15.25	9.24
Entretien avec le jury	6	19	11.64
Langue	1	19.5	12.4

### **3. Bilan et enseignements à tirer des épreuves**

#### **1/ Epreuves écrites**

##### **CONCOURS EXTERNE : COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GENERAL**

LE SUJET : PROTEGER LE TERRITOIRE : QUELS ENJEUX ET QUELLES ORIENTATIONS POUR UN PAYS COMME LA FRANCE.

Le sujet était suffisamment large pour inspirer le plus grand nombre et ne pas prêter à impasse. Il s'agissait en effet d'un thème d'actualité qui pouvait être abordé selon des approches différenciées dès lors qu'elles étaient justifiées et logiquement organisées dans leur développement. Elles pouvaient aussi plus aisément donner matière à des illustrations concrètes et à des analyses personnelles.

Une réflexion initiale plus approfondie à la lecture du sujet aurait permis de mieux explorer la richesse du sujet et de faire gagner en contenu un plus grand nombre de copies

Dans la forme, le niveau général des candidats, tous titulaires au moins d'une licence, est apparu décevant. Pour un concours de catégorie A, trop de faiblesses de rédaction, de syntaxe, de grammaire et d'orthographe sont relevées dans les copies.

Par ailleurs, on constate un certain formatage des devoirs (mêmes expressions, mêmes formulations, mêmes définitions..), une uniformité des plans qui témoignent d'un manque d'appropriation des techniques de préparation aux concours que trop de candidats adoptent sans en personnaliser le style.

##### **CONCOURS EXTERNE : QUESTIONS A REPONSES COURTES**

La nature de cette épreuve paraît méconnue de beaucoup de candidats ; la variété des questions peut avoir dérouté nombre d'entre eux, alors qu'il s'agit du fondement même de ce type d'épreuve. La moyenne de l'ensemble des notes recueillies se situe au plus bas niveau (6,29) des notes de la totalité des épreuves.

La qualité des réponses tant du point de vue de la forme que du fond est trop souvent médiocre, révélant l'absence de connaissances juridiques élémentaires et de curiosité sur les sujets d'actualité. Sur la forme, la présentation gagne toujours à être plus soignée (écriture, clarté dans la présentation, orthographe)

Certaines questions, mal appréhendées par les candidats, ont donné lieu à des réponses hors sujet. La tactique consistant à développer un sujet proche plutôt que le sujet lui-même ne fait pas illusion sur l'incapacité du candidat à répondre à la question posée.

Lorsque le sujet est assez maîtrisé, il faut exprimer la ou les principales idées de façon simple et précise et s'il y a lieu, savoir les articuler entre elles en faisant preuve d'esprit pratique et de bon sens.

Pour s'exercer à mieux appréhender l'actualité et développer sa curiosité au-delà des champs stricts de sa formation initiale ou de son environnement permanent, il est recommandé de s'astreindre la lecture régulière d'un quotidien traitant d'actualités économiques, sociales, européennes et internationales et comportant des analyses et commentaires. La curiosité et l'agilité intellectuelles s'y renforceront et permettront une meilleure réactivité lors des épreuves de concours et examens professionnels.

## CONCOURS INTERNE

LE SUJET PORTAIT SUR L'ELABORATION D'UNE NOTE COMPORTANT LES ELEMENTS DE LANGAGE POUR LA CONDUITE D'UNE REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONSULTATIF DES PERSONNES HANDICAPEES, AU SUJET DU DISPOSITIF D'ACCUEIL ET D'ACCESSIBILITE QUE CONSTITUE LA MAISON DEPARTEMENTALE POUR LES PERSONNES HANDICAPEES (MDPH) 5 ANS APRES SA MISE EN PLACE.

La base documentaire était très accessible. Elle permettait aux candidats de faire la preuve de leurs aptitudes à la synthèse au travers notamment du bilan d'étape qui leur était suggéré par le sujet ainsi qu'à leurs facultés de jugement et de propositions au travers des suggestions d'amélioration qu'ils pouvaient formuler.

Il s'agissait aussi d'un sujet offrant aux candidats l'opportunité de traiter de l'actualité et du caractère prioritaire d'une telle réforme, des avancées pour l'accès aux droits et aux prestations ainsi que de l'instauration des dispositifs de « guichets uniques ». Nombre de copies sont passées à côté de la vocation des MDPH, les institutions qu'elles remplaçaient, le regroupement en un seul lieu des différents acteurs intervenants, leur rôle dans l'instruction et l'avancée des dossiers, mais aussi des lacunes et des insuffisances ainsi que l'importance du développement des procédures non juridictionnelles pour résorber le nombre d'insatisfactions liées aux orientations. Des éléments de la documentation jointe au sujet permettaient de cibler ces principaux points.

S'agissant d'une épreuve destinée aux candidats du concours interne, on regrettera cette année encore la difficulté que beaucoup d'entre eux ont éprouvé à se projeter dans l'esprit du « destinataire » de la note et à imaginer la visée opérationnelle, voire décisionnelle que peut avoir le document commandé.

Plusieurs copies ont été rendues inachevées, ce qui témoigne d'une difficulté à bien gérer le temps donné.

### TROISIEME CONCOURS

LE SUJET PORTAIT SUR LA REFORME DE LA POLITIQUE IMMOBILIERE DE L'ETAT ET SON INCIDENCE SUR LA GESTION PATRIMONIALE D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE L'ETAT.

Sur le fond, au-delà de l'analyse plus ou moins exhaustive et pertinente du dossier à laquelle les candidats se sont livrés, on peut regretter la faiblesse de leur capacité à se mettre en situation d'acteurs, de responsables opérationnels face à des interlocuteurs identifiés comme incontournables (les instances consultatives et décisionnelles de l'établissement public, les financiers et les comptables, les acteurs du dialogue social, la ou les tutelles etc..) et face également à des échéances plus ou moins contraignantes.

Les copies qui ont su mettre en avant les points les plus importants de la réforme immobilière de l'Etat et faire valoir des propositions de démarches concrètes au niveau de l'établissement public ont été valorisées.

Sur la forme, de bonnes copies dans l'ensemble.

## 2/ Epreuves orales

La présentation et le retracé de carrière est un exercice que les candidats maîtrisent globalement bien et qu'ils ont manifestement préparé sérieusement.

La qualité de ces prestations est apparue en progrès par rapport aux épreuves du précédent concours. Les candidats doivent cependant veiller à ne pas donner l'impression qu'ils récitent un texte appris par cœur. Une présentation dynamique et structurée autour des temps forts d'un parcours paraît plus valorisante qu'un énoncé chronologique d'un curriculum vitae.

Les 10 minutes maximum réservées aux candidats pour se présenter, expliciter leur parcours professionnel et faire part de leurs motivations ne sont pas toujours entièrement utilisées. Les candidats ont tout intérêt à utiliser à plein cet espace pour se faire connaître, valoriser leurs acquis et convaincre de leur motivation à réussir le concours pour accéder à un nouvel univers professionnel. Ceci vaut pour les trois concours et en particulier pour le 3<sup>e</sup> où les candidats semblent parfois hésitants dans cette démarche.

Une bonne gestion du temps de parole et de celle du stress sont des données essentielles ; leur maîtrise est souvent décisive. Les techniques de préparation et l'entraînement sont recommandés ; ils ne doivent pas pour autant trop brider la personnalité et le naturel des candidats dont les qualités de simplicité et de franchise emportent davantage la conviction que des attitudes convenues.

Au plan des connaissances générales, l'environnement institutionnel, les grandes réformes, l'environnement juridique, budgétaire et financier dans lesquels s'inscrit la vie des administrations sont souvent mal maîtrisés et objets d'approximations difficilement recevables de la part notamment des candidats du concours interne.

L'exercice de mise en situation constitue un élément important de l'évaluation du ou de la candidat(e). Il permet de pointer des traits de caractère et des réflexes ; par son caractère improvisé, il a un effet révélateur des qualités intrinsèques du candidat (capacité de prise de recul, d'arbitrage, de prise de décision, d'exercice de l'autorité, justification et défense de ses positions ....etc). Il permet aussi de vérifier la conception qu'a le candidat du métier dans lequel il entend se projeter (posture d'autorité ; aptitude à la délégation ...)

Le jury a également constaté les connaissances lacunaires de nombre de candidat(e)s quant aux fonctions d'attaché et différentes missions susceptibles de lui être confiées. Or ce type d'informations est accessible et figure en particulier sur les sites des IRA et de la DGAFP. Il est donc très vivement recommandé de s'y référer mais aussi de ne pas hésiter à se renseigner auprès des services et établissements comptant des cadres attachés ou assimilés.

Pour le concours interne, le dossier RAEP a été de niveau très inégal selon les candidats. Le jury ne peut que s'interroger lorsque la lettre de motivation est très succincte, faisant l'impasse sur des activités antérieures, y compris dans le privé ou associatives, et pouvant apporter un éclairage intéressant sur les savoir faire et acquis d'expériences du ou de la candidat(e).

Un certain nombre d'entre eux ont utilisé à outrance les définitions du répertoire interministériel des métiers (RIME) créant un décalage lors des entretiens entre la réalité de leurs acquis d'expériences et les qualifications présentées comme détenues. La confusion entre tâches/activités/missions/compétences est très souvent observée. Quelques candidats ont pu donner l'impression de surévaluer leurs compétences et ne pas savoir se situer dans un environnement à structure collective.

L'exercice s'est révélé plus favorable aux candidats qui ont su donner à ce dossier la consistance de compétences réellement exercées et susceptibles, le cas échéant, d'être illustrées au cours de leur entretien par des exemples concrets.

De très bonnes prestations orales méritent néanmoins d'être soulignées, notamment de la part de candidats qui ont su parfaitement mettre en valeur les acquis de leur parcours et faire preuve d'une réelle motivation notamment au travers d'une démarche réfléchie et sous-tendue par des initiatives (actions de formation, renseignements pris auprès des administrations ou d'attachés en poste, etc..).

Les candidats qui ont retenu l'attention sont ceux qui ont su sortir de leur environnement universitaire ou professionnel immédiat, fait preuve d'ouverture d'esprit, de curiosité professionnelle, de capacité de projection dans un nouveau cadre d'exercice de responsabilités sollicitant des aptitudes au management.

## **Les épreuves de langues**

Il est rappelé que, pour le concours interne ainsi que pour le 3<sup>e</sup> concours, cette épreuve facultative ne s'impute sur les résultats que pour la part de la notation dépassant la moyenne de 10.

En anglais, sur l'ensemble des candidats interrogés (3 concours) rares sont ceux dont les qualités linguistiques ou communicatives font véritablement défaut. A l'exception de deux prestations très mauvaises car impréparées, la qualité de langue s'est révélée stable par rapport aux années précédentes.

S'agissant d'une épreuve orale, le travail phonologique (qualité des sons, accentuation, rythme et intonation) reste souvent à fournir ou à confirmer même si l'écrit est compris.

Les stratégies de communication (bouclage de vérification, interaction, explication par l'exemple lorsqu'un mot vient à manquer...) doivent être intégrées et pratiquées de longue date. Demander la traduction d'un mot à un examinateur est pénalisant alors que l'effort pour surmonter l'obstacle est bonifié. Les remarques à soi-même, en français, exprimant parfois le désarroi sont à proscrire.

Quelques candidats ont encore proposé de lire le texte, voire de le traduire ou se sont engagés dans la lecture monotone d'un exposé formel, formaté et rédigé. Mais le plus grand nombre des autres candidats a fourni le minimum attendu en termes d'interaction, de conviction et de communication, sans exclure l'organisation et la rigueur du discours.

L'adoption d'un point de vue est essentielle au démarrage de l'entretien pour affiner la perception du texte, débattre d'enjeux généraux puis aboutir à un échange plus personnalisé. A cet égard la connaissance minimale de l'actualité et des structures des sociétés étrangères est un atout supplémentaire pour décrypter les textes proposés et les commenter. Une écoute régulière d'informations du pays tiers, plus que leur lecture, doit permettre de couvrir les thèmes susceptibles d'être abordés en se familiarisant avec les prononciations recevables.

Toute comparaison pertinente avec le système français est toujours valorisée ainsi que l'émission d'avis appropriés et étayés par une culture solide.

Les candidats ont visiblement intégré dans leur majorité le fait que l'expression « à partir d'un texte » est prise au sens large. Le texte n'est qu'un prétexte à construire un dialogue pour mobiliser toutes les connaissances culturelles et savoirs linguistiques dont ils disposent.

Les observations qui précèdent peuvent être appliquées comme dénominateur commun pour les autres langues (italien, espagnol, russe, allemand).

## **Conclusion générale et recommandations aux futurs candidats**

Ces concours – externe, interne et 3<sup>e</sup> concours – visent tous au recrutement de futurs fonctionnaires offrant de solides garanties non seulement sur leurs qualités présentes mais plus encore sur leurs potentiels. En effet l'accès aux IRA n'est ni une fin en soi, ni une « garantie tous risques » sécurité de l'emploi (pour les externes) ou un « bâton de maréchal » (pour les internes).

C'est un temps fort dans l'orientation professionnelle qui conjugue l'ambition légitime des candidats à accéder à des fonctions intéressantes, diversifiées, comportant des responsabilités managériales, décisionnelles, de l'expertise technique et les besoins de l'Administration qui justifient l'élévation indispensable du niveau de qualification de ses emplois.

C'est l'accès à des emplois publics faisant appel à des valeurs de neutralité et d'engagement au service de la collectivité. Ce sont également les aptitudes à l'adaptation aux évolutions du service public, à la mobilité fonctionnelle et géographique qu'il peut comporter dans le respect des droits et des devoirs du fonctionnaire qui sont également à prendre en compte.

C'est au regard de l'ensemble de ces objectifs qu'ont été conçues et corrigées les épreuves des trois concours d'accès aux IRA et que le jury s'est attaché, sans discrimination et au travers de la grande diversité des parcours et expériences valorisées, à détecter le potentiels et aptitudes à accéder à des fonctions d'encadrement telles que définies ci-dessus.

Pour satisfaire à ces objectifs et mettre de leur côté le maximum de chances, il est recommandé aux futurs candidats:

- de consacrer du temps et de la rigueur pour une réelle préparation à l'écrit, y compris à l'épreuve des QRC, comme à l'oral. Les formations dispensées en milieu universitaire comme en interne dans les administrations, ou autres formules émanant d'organismes de formation sont souhaitables, notamment pour les candidats éloignés de l'administration. Une formation individuelle n'est pas en elle-même insuffisante ; toutefois elle nécessite un « retour sur image » qui fait appel autant que pour les autres candidats, notamment pour l'entretien avec un jury, à un minimum d'exercices répétés.

Pour l'épreuve écrite, la part de la présentation et des qualités rédactionnelles, de la clarté et de la cohérence du plan et de son développement sont essentielles. Elles permettent de mesurer la bonne compréhension du sujet, de l'appréhension des éléments fondamentaux de la matière, de la logique du raisonnement et des aptitudes du candidat à exposer et faire valoir ses arguments pour déboucher sur une ou des propositions concrètes, opérationnelles, réalistes.

L'oral ne doit pas être conçu comme une épreuve technique mais comme une mise en situation permettant, dans un laps de temps prédéterminé, de faire valoir sa personnalité, ses motivations pour concourir et accéder à un emploi public d'encadrement, ses aptitudes à s'y adapter et y apporter de la valeur ajoutée en développant ses propres potentiels.

- de se montrer apte à se projeter dans les fonctions d'attachés, cadres A de la Fonction publique, auxquels vont être confiées des responsabilités d'encadrement, de pilotage, d'animation, de représentation de l'administration à un niveau hiérarchique qui suppose la maîtrise de soi, la compréhension des enjeux, le sens des responsabilités collectives et personnelles.

Metz

Fait à METZ LE 30 juin 2011

Chantal JOURDAN, Préfète  
Présidente du jury

IRA

**RAPPORT**  
**DU**  
**JURY D'ENTREE**  
**A**  
**L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE NANTES**  
**---**  
**CONCOURS 2010**

Le rapport a été établi par Monsieur Jean-Guy de Chalvron,  
Président du Jury

- septembre 2011 -



## INTRODUCTION

Comme pour chacune des années précédentes, le concours d'entrée à l'institut régional d'administration de Nantes s'est déroulé dans d'excellentes conditions d'organisation. Aucun incident n'est venu perturber le déroulement des épreuves écrites et orales des trois concours d'accès à l'institut.

Il convient de souligner, à cet égard le travail remarquable des services de l'IRA qui, sous l'autorité de leur directrice Madame Barbier, ont su, comme à leur habitude, faire preuve d'un sens aigu des responsabilités et d'un grand professionnalisme. Un hommage particulier mérite d'être rendu à la directrice de l'IRA qui a quitté ses fonctions au moment même où le jury venait de remettre ses conclusions. De même, il doit être fait mention de l'efficacité tout à fait remarquable de Madame Mathé, véritable cheville ouvrière de l'organisation du concours dont la disponibilité et la compétence au double service des candidats et des membres du jury n'ont jamais été mis à défaut.

Le rapport s'appuie largement sur la contribution de l'ensemble des membres du jury du concours à qui il a été demandé d'établir un état détaillé des difficultés rencontrées par les candidats et un bilan des conditions de déroulement des épreuves et de formuler d'éventuelles propositions à la fois pour améliorer la performance des candidats et pour assurer un recrutement adapté aux objectifs poursuivis. Il donne d'abord un certain nombre des données statistiques sur les candidats et le degré de sélectivité des épreuves. Il évoque ensuite le contenu des épreuves écrites et formule des observations sur la qualité des prestations effectuées par les candidats à l'admissibilité. Il présente, enfin, les principales caractéristiques des épreuves orales et souligne les difficultés rencontrées par les candidats à l'admission.

### **I- Le profil des candidats inscrits aux concours d'admission, et le degré de sélectivité des épreuves.**

Le nombre de candidats qui se sont inscrits au concours, pour l'établissement de Nantes en 2010 est de 2 535 ; il était de 2 616 en 2009. On assiste donc à un léger fléchissement des volontaires, de l'ordre de 3%. C'est essentiellement au niveau du 3<sup>ème</sup> concours que la réduction se fait sentir (127 candidats en 2010 pour 139 en 2009, soit -9,5%). Mais Nantes reste toujours, après Lyon (2657 candidats inscrits) l'institut régional le plus prisé.

Les résultats statistiques du concours 2010 pour l'IRA de Nantes sont présentés sur le tableau ci-dessous : inscrits, admissibles et admis (liste principale, puis complémentaire).

L'indicateur clé de la difficulté du concours est traditionnellement le taux de sélectivité, défini comme le rapport entre le nombre des candidats admis et celui des candidats présents. Il s'établit, cette année à 12,2.

Il est à noter que le taux de sélectivité n'est pas uniforme selon le profil des candidats. Un candidat sur 10, environ, est reçu au concours externe (taux de 10,2) ou au troisième concours (10,9) alors que seulement un sur 15 peut espérer être reçu au concours interne (14,9).

### Résultats des concours 2010 pour l'IRA de Nantes

	concours externe	concours interne	troisième concours	Total concours IRA Nantes
postes offerts	72	53	8	133
inscrits	1390	1018	127	2535
présents écrit	727	791	87	1605
%présents	52,3%	77,7%	68,5%	63,3%
barre admissibilité	8,7	10,6	9,5	
admissibles	193	136	27	356
%admissibles	26,55%	17,19%	31,03%	22,18%
% présents oral	88%	95%	89%	
admis liste principale	71	53	8	132
barre admission	10,9	11,2	12,5	
inscrits liste complémentaire	50	12	4	66
barre admission	10	10,6	11,1	
taux sélectivité %	9,8%	6,7%	9,2%	8,2%

Taux de sélectivité % : nombre admis sur liste principale rapporté à celui des présents à l'écrit.

En comparant ce tableau avec celui établi pour les autres instituts régionaux, on constate, sur le tableau suivant que Nantes est plutôt plus sélectif que les autres établissements et que la note moyenne obtenue par les candidats y est plus élevée, tant aux épreuves d'admissibilité que d'admission.

### Concours d'accès aux IRA - session 2010 -Comparaison des résultats entre instituts

			Nantes	Bastia	Lille	Lyon	Metz	moyenne des 5 IRA
concours externe	admissibilité	nombre	193	200	241	167	163	192,8
		moyenne	8,7	8,2	8,6	8,6	8,4	8,492
	admission	nombre	121	90	112	99	91	102,6
		moyenne	10	10,0	10,5	9,25	10	9,936
concours interne	admissibilité	nombre	136	129	161	140	117	136,6
		moyenne	10,6	11,2	11,2	11,5	12	11,308
	admission	nombre	65	63	69	65	60	64,4
		moyenne	10,6	12,6	11,1	11,1	11,7	11,428
3ème concours	admissibilité	nombre	27	21	25	24	28	25
		moyenne	9,5	11	9,5	9,7	11	10,14
	admission	nombre	12	8	11	12	12	11
		moyenne	11,1	13,4	10,1	12,1	12,1	11,76

Source :DGAFP

Comme on peut le constater à la lecture du tableau précédent, l'IRA de Nantes est parfaitement dans la moyenne des instituts en matière de sélectivité des candidats pour l'admissibilité des concours internes et externes (un peu au-delà pour le troisième concours) et plutôt moins favorable en termes de notation. Elle est, par contre sensiblement plus

sélective pour les épreuves d'admission : le ratio nombre d'admis/ admissible est plus faible et la moyenne des épreuves plutôt plus forte (sauf pour les « internes »).

Un dernier sujet « statistique » mérite d'être évoqué ; il s'agit du taux de féminisation du concours. A la lecture du tableau suivant, on constate que l'institut de Nantes est plutôt moins féminisé dans la population des personnes qui se présentent au concours alors que les candidats admis aux épreuves orales ou définitivement admis sont plutôt plus qu'ailleurs des femmes. Autrement dit, le taux de réussite des femmes y est particulièrement honorable, à Nantes plus qu'ailleurs, à l'exception de Lille. Une dernière observation peut être formulée : le taux de féminisation des admissions au titre de la liste principale est, à Nantes comme ailleurs, beaucoup plus élevé que celui des listes complémentaires ; autrement dit le sexe féminin est sur représenté dans les premiers du classement définitif des candidats.

### **Taux de féminisation des concours des IRA-session 2010**

		Nantes	Bastia	Lille	Lyon	Metz
concours externe	écrits	53%	56%	55%	60%	56%
	admissibilité	47%	59%	49%	51%	40%
	admission (LP)	56%	59%	56%	49%	45%
	admission (LC)	50%	21%	41%	64%	50%
concours interne	écrits	65%	62%	65%	67%	62%
	admissibilité	68%	63%	76%	73%	64%
	admission (LP)	68%	62%	83%	75%	67%
	admission (LC)	58%	64%	75%	42%	50%
3ème concours	écrits	53%	72%	54%	61%	52%
	admissibilité	59%	52%	68%	42%	54%
	admission (LP)	38%	63%	50%	38%	38%
	admission (LC)	100%		67%	25%	50%

LP liste principale ; LC : liste complémentaire

## **II- Les épreuves écrites d'admissibilité**

Les trois concours sont organisés autour d'épreuves écrites différentes à la fois dans leur forme et dans leur contenu, conformément aux prescriptions inscrites dans l'arrêté du 6 juin 2008.

### ***II-1 Les épreuves d'admissibilité du concours externe***

Pour le concours externe, deux épreuves écrites sont prévues : une dissertation sur un sujet d'ordre général portant sur la place de l'Etat et son rôle dans les grands domaines d'intervention publique et une épreuve de questions à réponses courtes qui permet de vérifier un ensemble de connaissances, dans un champ préalablement défini, et de mesurer la capacité des candidats à répondre de manière synthétique à une question.

## **II-1-1 La première épreuve d'admissibilité : le sujet d'ordre général**

Pour la session 2010, l'épreuve était ainsi libellée : « *Protéger le territoire et la population : quels enjeux et quelles orientations pour un pays comme la France ?* ». Le sujet correspondait, incontestablement aux prescriptions fixées par l'arrêté de 2008 et présentait l'avantage d'offrir aux candidats matière à réflexion dans un domaine aussi vaste que celui de la défense, la sécurité publique et la sécurité civile. Il répondait, de plus à des préoccupations d'actualité, peu après la vaste campagne engagée au plan sanitaire pour vacciner les populations contre la grippe H1N1 ou encore après l'épisode neigeux du 8 décembre 2010 qui avait bloqué toute l'Île-de-France pendant plusieurs jours, sans oublier naturellement la tempête Xynthia qui avait balayé le littoral de la façade atlantique de la France et touché de façon particulièrement dramatique la Vendée et la Charente-Maritime les 27 et 28 février 2010.

Ce sujet simple et concret n'a, curieusement, pas toujours été bien compris par les candidats qui, pour la plupart n'ont pas compris qu'il portait sur les menaces intérieures ou extérieures, sous toutes leurs formes et qu'il couvrait l'ensemble des domaines de sécurité, y compris, naturellement les problèmes de défense. Un grand nombre d'entre eux a traité avec plus ou moins de talent les problèmes d'aménagement du territoire qui n'avaient pas grand-chose à voir avec le sujet posé. D'autres, aussi ont évoqué les problèmes d'environnement en effectuant un véritable contre sens où la protection du territoire était présentée comme la défense de la ruralité, des campagnes et de l'espace naturel. Certains, enfin, ont développé des problématiques sur le chômage, l'emploi ou la protection sociale qui n'avaient guère de rapport avec le sujet qui leur était proposé.

En outre, il est à noter que beaucoup de copies reflètent un verbiage sans véritable effort d'élaboration d'un plan et que les références administratives, historiques ou d'actualité, sont trop rares. Il en résulte parfois des copies qui ne traduisent guère plus que des discussions de café de commerce, agrémentées de citations dont on ne comprend pas toujours l'adéquation avec les propos tenus.

Parmi les « morceaux choisis » relevés par les correcteurs, il est difficile de résister à l'envie d'en citer trois ou quatre, parmi lesquels « les nouvelles technologies favorisent des troubles musculo-squelettiques », « la protection du territoire, un enjeu polygonal », « la France est dans une situation inédite, sans pays ennemi » et encore « au niveau culturel, l'Etat peut aider à la pratique sportive et au libre exercice du culte ».

Les difficultés ainsi recensées se reflètent dans les notes attribuées. La moyenne s'établit, après mise en œuvre du système de péréquation entre les différents jurys à 7,6. La meilleure copie a bénéficié d'une note de 16,73 (17 avant péréquation) et la moins bonne de 1,34 (1 avant péréquation).

## **II-1-2 La deuxième épreuve d'admissibilité : les questions à réponse courte**

La deuxième épreuve consiste à répondre en moins de vingt lignes par sujet (consigne impérative) à des questions dites « à réponses courtes » choisies dans le programme inscrit en annexe de l'arrêté d'organisation des épreuves.

Pour la session 2010, le jury avait retenu :

- la circulaire dans le droit français (question de droit public) ;
- les politiques régionales de l'Union Européenne (questions européennes)
- les caractéristiques et conséquences du vieillissement de la population en France (questions sociales) ;
- la balance commerciale - balance des paiements (question d'économie) ;
- la validation des acquis de l'expérience : fondements et principes directeurs (question de GRH) ;
- l'évolution de la dette publique de la France (question de finances publiques).

Cette épreuve est beaucoup plus technique qu'on peut le penser à priori : elle met en jeu la capacité des candidats à mobiliser le fonds des connaissances fondamentales nécessaire à l'exercice de fonctions de responsabilité, à les synthétiser en quelques lignes et enfin à les restituer en toute clarté. Peu ou prou, elle permet aussi de s'assurer que le candidat saura traiter une question rapidement, en allant directement à l'essentiel.

Force est de constater, comme chaque année, que les candidats éprouvent de sérieuses difficultés à réussir cet exercice. Il constitue, en quelque sorte l'épreuve de vérité. Il implique en effet un réel travail de préparation, consistant à étudier l'ensemble du programme sans faire d'impasse et aussi à s'entraîner à rédiger des réponses synthétiques dans une forme et une syntaxe simples et lisibles. Cette épreuve conduit à des résultats sensiblement moins bons que la première épreuve. La moyenne des candidats est de 6,8 (à comparer à 7,6 pour la 1<sup>ère</sup> épreuve). La meilleure note s'est établie à 16,75, la moins bonne à 1,5. Il est à noter une forte homogénéité des candidats entre les deux épreuves : ceux qui réussissent l'une réussissent aussi souvent l'autre : sur les 50 premiers candidats admis, quatre seulement n'ont pas la moyenne dans l'une des deux épreuves ; il s'agit d'ailleurs quasi-systématiquement de la seconde. Pour cette épreuve aussi, les correcteurs se sont inspirés d'un barème de notation tenant compte de la forme prise par la réponse (orthographe, syntaxe, clarté et lisibilité).

## ***II-2 L'épreuve d'admissibilité du concours interne***

L'arrêté de juin 2008 ne prévoit qu'une seule épreuve écrite pour l'admissibilité des candidats au concours interne : la rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier, sans que le type de sujet soit précisé.

Pour la session de 2010, le dossier préparé par le jury consistait en un ensemble de documents sur le handicap. A partir de ce matériau de base, il était demandé au candidat de proposer au préfet des éléments de langage destinés à introduire une réunion du conseil départemental des personnes handicapées (CDCPH).

Volontairement il avait été retenu comme thème un sujet que les candidats ne traitent généralement pas dans leur vie professionnelle, ce qui avait pour avantage de les mettre sur un pied d'égalité. Le plan type de la note était très largement suggéré par le libellé même du sujet et le dossier ne comportait pas le moindre piège (pièces contradictoires ou superflues). On peut ainsi considérer que l'épreuve revêtait une facture des plus classiques.

C'est donc avec une certaine déception que le jury a pu constater que le sujet a posé problème à de nombreux candidats. Si le niveau de syntaxe, d'orthographe et de grammaire peut être jugé globalement satisfaisant, il est à souligner que près du tiers des candidats ne semblent pas maîtriser la technique de la note administrative sur dossier. Ils confondent dissertation et note administrative, notamment dans la formulation de l'introduction, des titres des paragraphes et l'articulation des idées (les candidats se croient souvent obligés d'effectuer des transitions comme dans une dissertation ; elles alourdissent considérablement leur travail et le rendent artificiel).

En outre, certaines copies dénotent une gestion peu efficace du temps : les candidats « lèchent » la présentation et l'introduction et ne prêtent pas suffisamment attention au contenu même de la note. Et, trop souvent, de peur de recopier des membres de phrase ou les formules qu'ils découvrent dans les documents, ils se lancent, pour rien, dans des paraphrases incompréhensibles, voire même dans des contre-sens. Un dernier problème mérite d'être évoqué, celui du manque de maîtrise par les candidats des aspects juridiques du dossier : ils sont près des trois-quarts à n'avoir pas su clarifier le problème des recours.

La meilleure note attribuée par le jury est de 16,5. La note médiane (le candidat en milieu de classement) est de 8,4. le dernier des candidats classés (le 783<sup>ème</sup>) a 1,2/20 La moyenne des notes s'établit à 8,3.

### ***II-3 L'épreuve d'admissibilité du troisième concours***

L'arrêté du 6 juin 2008 prévoit une seule épreuve écrite pour l'admissibilité des candidats au troisième concours dont le principe s'inspire des deux autres concours : la rédaction d'une note de synthèse sur un sujet d'ordre général relatif à la place de l'Etat et à son rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures, ...). Les candidats se voient remettre un dossier comportant une série de documents relatifs à une problématique donnée.

Pour la session de 2010, le dossier préparé par le jury avait trait aux conséquences, pour un établissement public de l'Etat, de la réforme de la politique immobilière de l'Etat. Il était demandé aux candidats de rédiger une note sur ce sujet à l'attention des membres du conseil d'administration de l'établissement en cause. L'exercice se rapprochait donc de celui proposé au concours interne : il s'agissait en quelque sorte d'une note administrative

Le sujet était clair et le jury attendait des candidats qu'ils présentent les conséquences des nouvelles orientations induites par la réforme, qu'ils en examinent les conséquences pour l'établissement considéré et qu'ils précisent les quelques points particuliers qu'il convenait de soumettre au conseil d'administration. Il est à noter que le sujet comportait, volontairement un « petit piège » : une incertitude pesait sur la date à laquelle il était demandé au Conseil de se déterminer ; l'envoi éventuel d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière à la tutelle était, en effet, subordonné à la date du 30 juin 2010, ce qui rendait une partie l'exercice aléatoire. Peu de candidats ont tenu compte de cette contrainte ou présenté les deux options possibles.

Le jury a pu constater que certaines des notes de synthèse présentées par les candidats contenaient un trop grand degré de généralités et d'imprécisions et que la plupart d'entre elles ne comportaient guère de perspectives opérationnelles utiles à un conseil d'administration.

Pour établir sa grille de notation, le jury a largement mis en avant la qualité de la synthèse effectuée, la facilité de lecture de la note produite, l'appropriation du sujet par son rédacteur et aussi la clarté des préconisations portées à la connaissance du conseil.

Comme pour les copies du concours interne, il conviendrait que les candidats fassent plus d'effort pour se mettre en situation. Le principal objectif assigné à une note, tel qu'il est posé par le correcteur, consiste à examiner si la politique présentée dans les documents d'accompagnement est bien replacée dans le cadre particulier de l'établissement et inscrite dans le contexte opérationnel précisé dans le sujet. Trop de copies décrivent in abstracto la politique évoquée, dans des termes trop généraux pour intéresser réellement un éventuel conseil d'administration.

La meilleure note attribuée par le jury est de 14,2, la moins bonne de 2,5. La moyenne générale des notes attribuées est de 8,0.

### **III- Les épreuves orales d'admission**

Comme pour l'admissibilité, l'arrêté du 6 juin 2008 fixe pour les épreuves orales d'admission des règles propres à chaque type de concours.

Les entretiens qu'organise chaque jury avec les différents candidats se sont tous bien déroulés. Le jury s'était démultiplié plusieurs sous-jurys de trois membres et a auditionné les quelques 250 candidats déclarés admissibles au terme des épreuves écrites.

Les conditions matérielles relatives à ces épreuves ont été jugées très satisfaisantes, à la fois par les membres du jury et par les candidats.

#### ***III-1 L'épreuve orale d'admission du concours externe***

L'épreuve consiste en un entretien de 25 minutes avec le jury, visant « à évaluer les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme d'une mise en situation ». L'entretien débute par une présentation (de 10 minutes au plus) du parcours et de la motivation du candidat.

Elle est précédée par la présentation au jury d'une notice biographique qui lui permet de se forger une première idée de la personnalité et du parcours du candidat et donc d'orienter les questions qui lui seront posées vers les points forts de la candidature.

Une fois encore, force est de constater que la notice est trop souvent négligée, notamment dans la présentation des éléments d'accompagnement au cursus universitaire. Cette négligence est, à n'en pas douter, préjudiciable à l'intérêt même du candidat.

Première observation, récurrente d'une année à l'autre : rares sont les candidats qui utilisent pleinement le temps imparti à leur exposé liminaire. Ils laissent ainsi le champ libre au jury pour multiplier les questions...

Deuxième observation : cet exercice qui devrait mettre en valeur les qualités spécifiques à chaque candidat est trop souvent stéréotypé, appris par cœur et récité, si ce n'est à l'annoncé. La préparation de cette épreuve dans un « format » reproductible d'un candidat à l'autre, nuit souvent à la spontanéité du candidat. Il est vrai, aussi, que le caractère très formalisé de cette présentation permet au candidat de vaincre un stress qui risquerait sinon de le pénaliser. Cette épreuve devient, en fin de journée, particulièrement pénible à suivre au niveau du jury tellement le débit est monocorde et le contenu stéréotypé. Assez curieusement, peu de candidats tirent profit des expériences professionnelles déjà rencontrées, même et surtout quand il s'agit de « petits boulots ».

Enfin, et c'est peut être le plus difficile à vivre pour les membres du jury, les candidats, souvent passés par des centres de préparation opérant à partir d'un même moule se croient, pour la plupart, tenus de discourir sur le thème de « grandeur et servitudes » de la fonction publique dans une configuration qui manque de conviction et de matière. Plus curieusement encore, le jury relève un manque de curiosité voire même de motivation : très peu sont allés à la rencontre d'anciens occupant les principaux postes de débouchés des IRA pour avoir une idée un peu plus précise des métiers qu'ils seraient susceptibles d'exercer. Et, incontestablement aujourd'hui, les métiers de l'environnement ou de la gestion de crise, pourtant peu nombreux à être offerts à la sortie de l'IRA les motivent beaucoup plus qu'un service des étrangers en préfecture, qu'une activité à finalité juridique ou que la gestion d'un collègue.

Les questions du jury, qu'elles soient générales ou plus précises mériteraient parfois d'être entendues par les candidats avec plus d'attention pour leur éviter de partir dans des digressions inutiles ; de même les candidats se valoriseraient beaucoup plus s'ils répondaient précisément et avec leur propre expérience aux questions du jury plutôt que de ressortir des éléments de cours ou pire encore de s'appuyer sur les derniers journaux d'information télévisés mal digérés.

On ne peut que rappeler, comme chaque année, que l'indicateur le plus performant de la motivation d'un candidat réside dans sa capacité à se projeter dans un ou plusieurs des métiers qui s'ouvrent à lui à la sortie de l'institut. Cette posture n'est possible que si les candidats font l'effort de (re)connaître les postes qui leur sont proposés, d'en estimer les contraintes et d'évaluer les responsabilités qu'ils impliquent.

La moyenne des notes s'est établie à 11,3. La note attribuée, la plus élevée est de 18,1 et la plus basse de 5,0.



### III-2. L'épreuve orale d'admission du concours interne

Le cadre dans lequel s'inscrit l'épreuve est sensiblement identique à celui du concours externe. Un entretien de 25 minutes avec le jury constitue l'épreuve d'admission, dont les 10 premières minutes (au plus) sont réservées à un exposé de l'expérience professionnelle du candidat. Il existe cependant une petite variante, loin d'être anodine : au cours de l'entretien avec le jury, il est stipulé que le candidat sera interrogé « sur des questions relatives aux connaissances administratives générales ».

Le jury, pour conduire son entretien, dispose d'un dossier constitué par le candidat, en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Son modèle est fourni par l'administration.

Comme pour les candidats du concours externe, le jury a trop souvent constaté que le dossier « RAEP », est généralement préparé avec l'aide d'un centre de préparation au concours et qu'il se trouve donc, en quelque sorte conditionné.

Il ne permet pas d'apprécier la richesse d'un parcours professionnel et les compétences acquises par le candidat. Le caractère, déjà trop descriptif des fonctions exercées, résumé dans ce document est trop souvent repris mot à mot, voire récité. Il donne aussi parfois l'impression que le candidat a occupé des fonctions qui ne correspondaient guère aux missions généralement assumées par les agents qui exercent leur activité dans le cadre décrit. Aussi faut-il rappeler aux candidats de ne pas trop tenter d'embellir leur parcours, mais bien plutôt d'en montrer la cohérence et la logique.

Par ailleurs, de graves lacunes concernant les connaissances administratives de base sont apparues : les notions de décentralisation et de déconcentration sont parfois mal distinguées et l'organisation des services de l'Etat n'est pas toujours maîtrisée. Trop de candidats semblent manquer de curiosité sur leur propre environnement professionnel : ils n'éprouvent semble-t-il, guère d'intérêt pour les structures administratives autres que celles dont ils relèvent et connaissent mal celles avec lesquelles ils entretiennent pourtant des relations privilégiées, surtout lorsqu'il s'agit de collectivités locales.

Les meilleurs candidats sont incontestablement ceux qui sont les plus motivés pour exercer les fonctions auxquelles préparent les IRA, qui les connaissent et souhaiteraient en exercer une en particulier. Cette volonté de réussite est facile à discerner : le dossier d'information est alors construit sur la base d'un fil conducteur qui n'est pas forcément chronologique et le candidat fait montre d'une véritable force de conviction au cours de l'entretien.

La moyenne des notes s'est établie à 9,5. La meilleure note est de 16,8, la plus basse de 5.

### ***III-3. L'épreuve orale d'admission du troisième concours***

Le cadre d'exercice de cette épreuve est sensiblement analogue à l'épreuve d'admission du concours interne : entretien d'une durée de 25 minutes, dont les dix premières sont consacrées à un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, alimenté par la mise à disposition préalable auprès du jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

Les candidats ont généralement une expérience professionnelle plus riche et plus variée que ceux qui se présentent au titre du concours interne : profils très diversifiés qui peuvent toucher tout autant les professions juridiques, le secteur médico-social, des métiers techniques de l'informatique ou du bâtiment ou encore l'éducation. Les compétences ainsi acquises sont effectivement très facilement « valorisables » dans l'optique d'une diversification des profils d'attachés.

Le principal écueil rencontré au cours de l'épreuve orale est celui d'une connaissance parfois trop limitée de la fonction publique et de l'administration « classique », du fait d'une expérience trop spécifique, notamment lorsqu'elle touche à l'international ou à des activités très techniques.

Et le jury doit prendre en compte les risques d'insatisfaction ou de désillusion qui pourraient éventuellement résulter d'une appréhension un peu trop mythique de la fonction publique ou d'une trop grande focalisation des attentes sur quelques métiers « rares », en particulier ceux qui relèvent des postes diplomatiques.

Pour ce type d'épreuve, le jury ne saurait trop conseiller aux candidats de se renseigner au préalable sur les IRA et les métiers auxquels ils forment leurs élèves.

La moyenne des notes s'est établie à 10,3. La meilleure note est de 17, la plus basse de 6.

#### ***III-4. L'épreuve complémentaire de langue vivante étrangère***

Obligatoire pour les candidats au concours externe, facultative pour les autres, l'épreuve de langue étrangère consiste en un entretien de 15 minutes (après un temps de préparation identique) avec un membre du jury à partir d'un texte court rédigé dans l'une des cinq langues autorisées - allemand, anglais, espagnol, italien ou russe -, selon le choix exprimé par le candidat.

Cette épreuve, bien rodée, n'appelle pas plus de commentaire particulier que les années précédentes. L'anglais est la langue très majoritairement choisie par les candidats (plus de 75% des cas) et la plupart disposent d'un bon niveau de maîtrise. Le caractère facultatif de cette épreuve pour les concours interne et le troisième concours ne semble pas, pour autant rebuter les candidatures (46% des « internes » s'y présentent et 70% des troisièmes concours). Il est à noter que cette épreuve donne à ceux qui la passent une plus-value sensible par rapport aux autres, surtout lorsqu'il s'agit du russe ou de l'italien : pour les trois concours pris globalement, la moyenne des notes en anglais est de 13,5, en allemand de 16,2, en espagnol de 13,4, en italien de 15,3. Le seul candidat ayant passé l'épreuve de russe a obtenu 18.

### Nombre de candidats ayant choisi l'épreuve de langue

	candidats admissibles	nombre de candidats se présentant aux épreuves de langue						
		anglais	espagnol	allemand	italien	russe	total	%
concours externe	196	142	34	17	2	1	196	100%
concours externe	136	48	8	3	3	0	62	46%
troisième concours	27	15	0	3	1	0	19	70%
<b>Total</b>	<b>359</b>	<b>205</b>	<b>42</b>	<b>23</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>277</b>	

En dépit du caractère facultatif qui est le sien pour le concours interne et le troisième concours et d'un coefficient relativement mineur (1 sur 9 pour les internes et le troisième concours), l'épreuve de langue est relativement discriminante pour les candidats dont le nombre total de points est proche de la barre d'admission.

Une différence de 6 points peut décider de l'admission ou au contraire de l'échec ; c'est donc la note obtenue à l'épreuve facultative de langue qui peut faire basculer le résultat. Ceci étant, si, dans chaque concours, le meilleur candidat s'est vu attribuer, pour chacun des trois concours la note de 20/20, certains candidats se sont présentés à l'épreuve sans l'avoir suffisamment préparée. Pour le concours externe la note la plus basse est de 5,1 ; elle a donc fortement pénalisé le candidat concerné.

Pour le concours interne, la note la plus basse est de 4,7 (alors que l'épreuve est pourtant facultative). Pour le troisième concours, elle est de 10, et donc neutre pour le candidat concerné dans le classement définitif.

## CONCLUSION

La session 2010 du concours des IRA constitue la troisième année d'application du nouveau cycle d'épreuves, beaucoup moins marquées par leur caractère académique. L'évolution est considérable, plus encore au niveau des candidatures internes et du troisième concours, où la prise en compte du parcours professionnel et des éléments de motivation est devenue le premier facteur d'appréciation du jury. Au terme de cette session, deux constats s'imposent.

Le premier tient à l'intérêt, toujours soutenu, des candidats pour le concours des IRA. Leur nombre, même s'il accuse un très léger tassement cette année est toujours très élevé et le taux de sélectivité (un candidat sur 10 ou 15 est finalement admis) assure un recrutement de bon niveau, gage d'un service public de qualité. Pour le concours externe, le dernier candidat appelé à rejoindre l'IRA de Nantes (après appel fait à la liste complémentaire) est finalement le 94<sup>ème</sup> (sur 727 candidats présents), pour le concours interne, il est le 60<sup>ème</sup> (sur 791) et pour le troisième concours le 12<sup>ème</sup> (sur 87). C'est donc encore les candidats du concours interne qui ont eu le plus de difficulté à intégrer l'IRA de Nantes.

Le second tient aux caractéristiques mêmes des épreuves, en particulier celles de l'admission : les candidats qui les réussissent sont ceux qui s'y sont bien préparés et qui sont les plus motivés. Autrement dit, l'investissement préalable des candidats dans le cadre d'une préparation qui privilégie la motivation, la curiosité intellectuelle et qui aborde de manière concrète les choix professionnels est le meilleur garant de la réussite au concours de l'IRA, dont le cru 2010 reste comme chaque année, d'une excellente facture.

# RAPPORT DU JURY DE CLASSEMENT DE SORTIE DES ELEVES DE L'IRA DE NANTES

SESSION 2010

La promotion sortante de 2010, baptisée Gaston Monnerville, a réuni 135 élèves dont 132 ont passé l'ensemble des épreuves du classement de sortie mises en place par le décret du 20 août 2007 et l'arrêté du 23 août 2007, trois élèves du concours externe ayant démissionné à la suite de leur réussite à un autre concours.

On comptait parmi les élèves ayant vocation à être classés (128), 69 externes (54%), 51 internes (40%) et 8 élèves issus du troisième concours (6%). Par ailleurs, 4 attachés contractuels scolarisés au titre du décret 95-979 du 25 août 1995 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, ont été notés mais pas classés.

L'année 2009/2010 a marqué l'arrêt de l'augmentation de la part des femmes puisque après plusieurs années de progression leur pourcentage (53%), qui a baissé de 8 points par rapport à l'année précédente, correspond à celui de l'année 2007/2008. S'agissant de la formation antérieure des élèves, un seul n'avait pas le baccalauréat et 92% avaient un niveau bac +3 ou plus ; 53% étaient titulaires de diplômes de droit ou d'administration publique.

Le présent rapport est, bien sûr, destiné aux élèves de la promotion sortante, qui souhaiteraient des explications sur les résultats du concours qui les a concernés. Mais, il s'adresse également aux élèves de la promotion Julie Victoire Daubié qui vient d'arriver, qui pourront y trouver des éléments susceptibles de les aider dans leur préparation aux épreuves de classement qui les attendent.

La première partie porte sur les épreuves du tronc commun à l'ensemble de la promotion et la seconde sur les épreuves du cycle d'approfondissement dans l'un des trois univers offerts aux élèves : « administration centrale » (AC), « administration scolaire et universitaire » (ASU) et « administration territoriale de l'Etat » (ATE).

## I. LES EPREUVES DE TRONC COMMUN

### 1° La soutenance d'un rapport commandé par une administration

Une nouvelle fois, on constate que cette épreuve est particulièrement marquante pour les élèves, d'abord, parce que c'est la première à laquelle ils sont confrontés, ensuite, parce qu'elle fait découvrir à une grande partie d'entre eux le monde de l'administration mais aussi les conditions concrètes du travail en équipe, enfin, parce qu'elle requiert une préparation importante dans un temps restreint.

La moyenne des notes (13,77) accuse une petite baisse par rapport à l'année précédente (14,17) mais elle reste de bon niveau, tout comme la note médiane (14). L'éventail des notes est quasiment le même que celui de l'année dernière avec la note la plus haute à 18 et la plus basse à 10,5. Comme l'année dernière également, le jury a tenu compte de l'hétérogénéité des sujets en matière de complexité, ce qui l'a amené à un peu sur noter certaines prestations relativement à leur qualité objective.

La différence essentielle avec l'année précédente se place au niveau de la structure de répartition des notes marquée par une plus forte prédominance des prestations moyennes et un nombre plus faible de présentations brillantes ou, au contraire, franchement insuffisantes. Ainsi, les 4/6 des travaux ont été notés de 13 à 14,5, 1/6 seulement de 15 à 18 et 1/6 en dessous de 13. Par rapport à l'année dernière on a constaté un moindre dynamisme et des prestations plus ternes. Certains groupes, peut-être en raison de la fatigue ou du stress, ont donné l'impression d'une faible implication et on a souvent pu regretter un manque d'audace dans les prises de position.

Dans le but d'aider les élèves de la nouvelle promotion dans leur préparation, on insistera ici davantage sur les faiblesses relevées que sur les réussites qui ont été réelles, notamment au niveau de la problématique et de la démarche de travail.

S'agissant des rapports écrits, les critiques portent essentiellement sur le manque de structuration et de présentation synthétique permettant une lecture rapide ainsi que sur la place trop grande accordée au contexte et à la description au détriment des propositions. Sur ce dernier point, le jury souhaite rappeler qu'il convient de considérer que tous les sujets appellent des propositions même s'il peut arriver qu'elles ne soient pas explicitement évoquées dans la commande, et que ces propositions sont jugées en fonction de leur caractère opérationnel ou non. Il ne faut pas négliger non plus la forme ; les élèves auront ainsi intérêt à éviter une mise en page trop serrée et touffue. Ils ne doivent pas perdre de vue qu'ils doivent écrire pour être lus.

S'agissant des présentations orales, on remarquera que les élèves ont assez bien tenu compte de la plupart des recommandations figurant dans le rapport précédent ( usage modéré du diaporama, station assise, écoute réciproque les uns des autres...) si ce n'est que certains continuent à présenter trop longuement leur organisation de travail ( différente de la démarche qui, elle, doit être bien explicitée) avant d'entrer dans le vif du sujet.

Outre des défauts formels chez quelques-uns (débit de parole trop rapide, ton monocorde, manque d'entrain), le jury a pu regretter la propension à vouloir donner trop d'informations au détriment de la recherche d'une approche synthétique.

En sus des indications et recommandations des années antérieures, le jury souhaiterait, cette année, mettre l'accent sur deux points. D'une part, la présentation orale doit porter sur la

totalité du travail et non sur une partie seulement des éléments figurant dans le rapport écrit. D'autre part, les élèves ne doivent pas s'en tenir à une approche trop restrictive de leur travail. La séquence de questionnement a, en effet, parfois amené le jury à constater de réelles lacunes au niveau des connaissances dans le domaine faisant l'objet du sujet, et à les sanctionner.

## **2° Epreuve écrite de tronc commun**

Cette épreuve qui implique la mise en œuvre de capacités d'analyse et de synthèse dans un temps réduit, et des qualités d'expression écrite qui manquent à de nombreux élèves, est comme les années précédentes, celle qui s'avère la moins réussie au vu de la moyenne des notes qui s'élève à 11,65, la note médiane se situant à 11,57.

En dépit d'une échelle de notes assez large – la note la plus haute atteint 16,65 et la plus basse 6,75<sup>1</sup> – l'épreuve a été moins discriminante que l'année précédente avec 80% des notes situées entre 10 et 15 comme on le voit sur la répartition ci-dessous des notes des 128 élèves classés à l'issue du tronc commun :

- 5% des copies (7) ont été notées 15 et plus,
- 38% (48 copies) entre 12 et 15,
- 42,2% (54 copies) entre 10 et 12,
- 14,8% (19 copies) moins de 10 dont une copie moins de 7.

Le sujet ne présentait pas de difficulté particulière ; tous les éléments de la note étaient clairement repérables dans le dossier et l'énoncé de la commande induisait un plan standard suivi par la plupart des élèves. Il était donc attendu des candidats qu'ils sachent synthétiser correctement les éléments fournis sans présenter (comme ce fut parfois le cas) un catalogue, voire un « copier-coller » peu structuré, et qu'ils mettent l'accent sur l'enjeu essentiel (la relation entre l'assurance maladie et l'Etat). Le « piège » du sujet était là : un dossier copieux qui contenait toutes les informations utiles mais qu'il s'est souvent avéré tentant de restituer sans faire l'effort de le problématiser. Beaucoup de candidats n'ont pas su l'éviter.

S'agissant des aspects plus ou moins formels, le jury ne peut que répéter que les trop nombreuses fautes d'orthographe, les problèmes stylistiques, l'utilisation de termes inappropriés (du type : « le préfet est *affublé* d'un nouveau partenaire ») ainsi qu'une écriture quasiment illisible, sont toujours sanctionnés.

Les élèves ont intérêt à bien préparer cet exercice avec des entraînements réguliers.

## **3. Epreuve orale de tronc commun**

C'est l'épreuve qui a donné lieu à la meilleure moyenne de l'ensemble des épreuves du tronc commun notées par le jury. Celle-ci s'élève à 14,78, progressant encore par rapport à l'année précédente (14,26) tandis que la note médiane se situe à 14,5.

La répartition des notes montre le très bon niveau des prestations orales d'un grand nombre de candidats avec :

- 47% (60 prestations) de 15 et plus et 10% de 18 et plus,

---

<sup>1</sup> Il s'agit des notes après péréquation.

- 42% (54 prestations) entre 12 et 15,
- 8,6% (11 prestations) entre 10 et 12,
- 2,4% (3 prestations) de moins de 10

Elle montre, également, l'écart important entre les prestations des meilleurs candidats (dans cette épreuve) dont certains se sont révélés très brillants et des prestations faibles voire insuffisantes.

Les remarques du jury sur cette épreuve ne sont guère différentes de celles des années précédentes. La présentation de l'expérience acquise pendant le stage est un élément important de l'exposé introductif des élèves. Or, si de nombreux candidats réussissent bien à présenter leur activité de stagiaire de manière concrète, vivante, intéressante, personnalisée et crédible, d'autres, soit ne parviennent pas à exposer de façon précise et concise ce qu'ils ont réellement fait pendant cette période, soit donnent nettement l'impression fâcheuse d'exagérer l'importance de leurs travaux. Par ailleurs, le jury a regretté (en en tenant compte dans sa notation) le manque de curiosité de certains élèves qui se contentent d'assurer des tâches ponctuelles sans s'intéresser à l'ensemble des missions de leur structure d'accueil et à son fonctionnement.

Les fiches de synthèse, qui constituent un élément de l'évaluation des candidats, et qui pourraient représenter un point d'appui pour ceux d'entre eux qui sont desservis par des faiblesses d'expression orale, sont également trop souvent négligées. Fréquemment trop purement descriptives et manquant de réflexion personnelle, elles peuvent desservir le candidat lorsqu'elles sont, par ailleurs, mal écrites et pourvues de fautes d'orthographe qu'une simple relecture aurait pu (et dû) faire disparaître.

Il convient de préciser également, que si le jury ne cherche pas à vérifier des connaissances de type universitaire, dans le domaine juridique notamment, il s'attend à ce que les candidats aient un minimum de culture administrative sur les sujets abordés lors de leur stage. Par ailleurs, les candidats ont intérêt à pouvoir faire la preuve de leur capacité à digérer l'enseignement qu'ils ont reçu sans reprendre de façon artificielle des formules toutes faites (qui sont rapidement lassantes quand elles sont répétées par une bonne partie de la promotion), par exemple sur le positionnement du cadre. Attention, également, à l'abus de sigles non explicités.

Bien que le jury ait à cœur de ne pas trop pénaliser les candidats incapables de surmonter un stress important (qui se traduit généralement par une présentation monocorde, chuchotée ou d'un débit trop rapide), par rapport à ceux qui sont naturellement à l'aise, il est fortement conseillé aux premiers de s'entraîner à la prise de parole, notamment pour éviter de restituer de façon mécanique un texte trop visiblement appris par cœur.

Enfin, le jury évalue également un comportement et une capacité de positionnement. Les candidats auront ainsi intérêt ne pas couper la parole à un membre du jury, à ne pas répondre à des questions qui n'ont pas été posées, à éviter de porter de jugement (même positif) sur la qualité des questions posées et, de façon générale, à ne pas se montrer trop immodestes surtout lorsque cette immodestie n'est pas vraiment légitime.



#### **4. Le stage de tronc commun**

Cette épreuve évaluée par la direction de l'IRA, est celle qui fournit le plus haut niveau des notes du tronc commun avec une note moyenne proche de 16 (15,88) et une note médiane de 16,20.

Globalement, il s'agit d'une épreuve peu discriminante et encore moins que lors de la session précédente puisque 85% des notes (79,6% en 2009) sont comprises entre 15 et 17,90 note maximale attribuée (18,98 en 2009). Un seul élève a obtenu une note inférieure à 10 (9,53).

Cependant, le niveau très élevé du coefficient de l'épreuve (coefficient 7) entraîne un écart de points considérable entre l'élève le mieux noté et le moins noté.

#### **Conclusion sur les épreuves de tronc commun**

Les résultats des élèves aux épreuves de tronc commun témoignent d'un bon niveau d'ensemble. La moyenne des notes des élèves ayant vocation à être classés<sup>2</sup> s'élève à 14,23 et la note médiane est de 14,31, ces deux notes étant très proches de celles de l'année précédente (14,29 et 15,54) :

- 28 élèves (21%) ont obtenu une moyenne de 15 et plus ( 6 ont plus de 16 et un plus de 17),
- 49 (38%) ont obtenu une moyenne entre 14 et 15,
- 43 (33%) ont obtenu une moyenne entre 12 et 14,
- 8 (8%) ont obtenu une moyenne entre 11 et 12

S'agissant des quatre contractuels, un a eu une moyenne supérieure à 14, deux sont situés entre 12 et 14 et un entre 11 et 12.

Les résultats du classement montrent une répartition selon le type de concours d'entrée nettement plus équilibrée que les années précédentes. Les cinq premiers classés sont deux externes, deux internes et un élève issu du troisième concours. Le classement des dix premiers est marqué par une meilleure réussite des internes (surtout si on le rapproche de la répartition par origines de concours) puisque l'on compte six internes, trois externes et un élève du troisième concours. L'équilibre est en partie rétabli au niveau des vingt premiers qui comprennent dix externes, sept internes et trois élèves du troisième concours. Si l'on rapporte ces chiffres aux nombres d'élèves issus des différents concours, on constate que 37% des élèves du troisième concours, 14,5% des externes et 13, 7% des internes sont classés dans les vingt premiers. Parallèlement, on compte cinq externes et cinq internes dans les dix derniers classés.

Cet équilibre se retrouve au niveau de l'ensemble de la promotion puisque la moyenne générale aux épreuves de tronc commun est quasiment équivalente s'agissant des externes (14,30) et des internes (14,27). Celle des élèves du troisième concours est un peu supérieure (14,69), ce qui témoigne de la qualité et de l'intérêt de ces recrutements même si leur petit nombre rend la comparaison avec les autres catégories d'élèves plus aléatoire.

---

<sup>2</sup> C'est-à-dire non compris les notes des contractuels du décret du 25 août 1995.

Le choix de l'univers professionnel, réalisé en fonction du rang de classement, s'est révélé également plus ouvert que les années précédentes même s'il reste, bien sûr, dépendant du nombre de postes offerts : 29 pour l'univers AC, 43 pour l'univers ATE et 59 pour l'univers ASU. Même si les tout premiers du classement ont été moins nombreux à choisir l'univers « éducation nationale » – sur les 20 premiers, 10 ont choisi l'univers AC, 6 l'univers ATE et 4 l'univers ASU – beaucoup d'élèves bien et assez bien classés ont privilégié cet univers si bien que l'univers AC a été accessible à des élèves placés beaucoup plus bas dans le classement que les années précédentes. Ainsi, cet univers a été accessible cette année jusqu'à la 86<sup>ème</sup> place à comparer à la 63<sup>ème</sup> de l'année dernière.

Par ailleurs, bien des élèves qui, à partir de la 99<sup>ème</sup> place, ont rejoint l'univers « éducation nationale » sans forcément l'avoir choisi, l'ont ensuite découvert avec intérêt et satisfaction selon leurs dires.

## II. LES EPREUVES DU CYCLE D'APPROFONDISSEMENT

On trouvera ci-après, les principales remarques relatives aux épreuves passées dans le cadre du cycle d'approfondissement, sans toujours les distinguer par univers professionnel.

### **5. L'épreuve écrite portant sur l'univers professionnel**

Cette épreuve qui consiste « en la résolution d'un ou plusieurs cas pratiques relatifs à l'univers professionnel », se distingue de l'épreuve écrite du tronc commun à la fois en raison de son caractère plus technique et de l'obligation de traiter plusieurs cas de natures variées. Cependant, comme lors de l'évaluation du tronc commun, c'est l'épreuve qui recueille les notations les plus basses.

Les notes ont même été moins élevées que l'année dernière avec une note moyenne tous univers confondus de 11,27 (11,58 en 2009). Ce sont les élèves de l'univers AC, qui, avec une moyenne de 12,27, ont le mieux réussi l'épreuve, les moyennes des élèves des univers ASU et ATE se situant respectivement à 10,96 et 10,95. Les écarts entre les notes les plus hautes et les plus basses sont quasiment les mêmes d'un univers à l'autre : de 7 à 17 en ATE, de 5,5 à 15,5 en AC et de 5,5 à 15 en ASU.

Globalement, les remarques faites ci-dessus sur l'épreuve écrite de tronc commun s'appliquent également ici notamment s'agissant des insuffisances au niveau de la langue et de l'orthographe. On en ajoutera deux autres sous forme de conseils. D'une part, les élèves doivent apprendre à mieux évaluer le temps nécessaire pour traiter les différents sujets qui leur sont proposés. D'autre part, ils ont intérêt à chercher à acquérir le maximum de connaissances professionnelles liées à « leur univers » lors de leur stage. C'est particulièrement vrai dans l'univers ASU où ils doivent s'intéresser à tous les sujets relevant de l'agence comptable ou relatifs aux ressources humaines mais aussi au contexte général de l'enseignement.

### **6. L'épreuve orale portant sur l'univers professionnel**

Cette dernière épreuve est particulièrement importante pour les élèves puisqu'elle doit permettre au jury d'apprécier leur aptitude à être titularisés et qu'elle comporte une note éliminatoire (5) qui empêche de figurer sur la liste des élèves classés. De plus, cette épreuve étant traditionnellement plus discriminante que les autres épreuves du cycle d'approfondissement, la plupart des élèves comptent sur leur prestation pour obtenir un bon

rang de classement au sein de leur univers professionnel afin de bénéficier d'un large choix de postes.

L'épreuve n'est pas très différente de l'épreuve orale du tronc commun et elle fait appel au même type de qualités intellectuelles et comportementales. Néanmoins, le jury s'attache tout particulièrement à vérifier que le candidat a réussi à bien s'intégrer dans la structure appartenant à l'univers professionnel dans lequel il s'apprête à assurer ses fonctions et qu'il a assimilé les connaissances et les démarches nécessaires pour cela. Le lien avec le stage est, en effet, encore plus fort que lors du premier oral. Il s'agit donc pour l'élève de soigner la présentation écrite puis la présentation orale de sa période de stage et de mettre l'accent sur les missions accomplies.

Des questions de connaissances portant sur le domaine qui a fait l'objet du stage permettent au jury de juger de l'intégration du candidat dans les fonctions occupées au cours du stage. Des questions très pratiques de mise en situation, plus nombreuses que dans le cadre du premier oral, conduisent par ailleurs le jury à valoriser les qualités de réflexion et de pragmatisme et, inversement, à sanctionner le manque de réalisme, de bon sens et de logique. Il est également attendu des élèves une plus grande maturité ainsi que la correction des erreurs, maladresses ou faiblesses, notamment formelles, éventuellement manifestées lors du premier oral. Enfin, le jury est chargé d'évaluer à travers cet oral la capacité de l'élève à exercer des fonctions d'encadrement de catégorie A, c'est-à-dire, notamment, à « manager » une équipe qui devra pouvoir le considérer comme un supérieur d'une part, professionnellement légitime et d'autre part, pourvu des qualités humaines requises. Ce point essentiel s'avère d'ailleurs souvent un des éléments prépondérants dans la décision du jury de ne pas classer un élève.

Le jury a eu, globalement, une impression très positive des candidats dont un grand nombre se sont révélés excellents. La moyenne des notes (14,38) traduit bien le bon niveau des candidats avec, néanmoins, quelques différences selon les univers professionnels.

Comme l'année dernière et en dépit d'une baisse de la note moyenne, c'est dans l'univers ATE que l'on note la plus forte moyenne (14,90 contre 15,25 l'an dernier), la note la plus haute étant de 19 et la plus basse de 7,5.

L'univers AC voit une progression de la note moyenne (14,67 contre 14,13 l'année précédente) ; la note la plus haute y a atteint 19,5 et la plus basse 10.

La note moyenne de l'univers ASU (13,81) a, au contraire, légèrement baissé par rapport à l'an passé (13,95) mais la médiane est plus élevée (15 au lieu de 14); la note la plus haute a été de 18 et la plus basse de 6.

Les élèves qui ont eu les meilleures notes sont ceux qui ont paru les plus épanouis et impliqués dans leur stage, qui se sont montrés capables d'exposer clairement, simplement et de façon intéressante le contenu de leurs activités, leurs résultats et leurs réflexions personnelles. C'est le cas du plus grand nombre des candidats, lesquels ont convaincu les membres du jury qu'ils seraient pour eux d'excellents collaborateurs.

Les interventions ternes de candidats faisant preuve d'un manque de recul et d'implication personnelle et n'ayant acquis que des connaissances insuffisantes, superficielles voire erronées, ont été, inversement sanctionnées par des notes nettement plus basses. De même, le jury a sanctionné la propension à jargonner de quelques-uns et, dans quelques (rares) cas, des attitudes arrogantes perçues comme à la limite de l'insolence.

## **7. Epreuve orale de langue étrangère**

La moyenne générale qui s'élève à 13,2 traduit un assez bon niveau de l'épreuve.

Contrairement aux années antérieures, on note cette année une grande homogénéité des notes selon les langues en raison de la baisse des moyennes en allemand (13,6 contre 15 en 2009), espagnol (12,9 contre 14,4 en 2009) et en italien (12 contre 16), habituellement très supérieures à la moyenne des notes en anglais qui est cette année de même niveau ou même supérieure (13,2).

Les comparaisons entre les niveaux de réussite selon les langues sont cependant biaisées par les écarts numériques aussi forts que les années antérieures. En effet, sur les 128 élèves classés (pour la partie de tronc commun) de la promotion Gaston Monnerville, 105 avaient choisi de concourir en anglais, 16 en espagnol, 5 en allemand et deux en italien.

La comparaison des résultats selon l'origine des élèves montre une petite évolution par rapport à la promotion précédente : ce sont les élèves du troisième concours qui obtiennent, en moyenne, le meilleur résultat (13,63) suivis de très près par les élèves du concours externe (13,52), les élèves du concours interne ayant une performance moyenne plus basse (12,64).

## **8. Le stage d'univers professionnel**

Les résultats en matière de notation sont encore meilleurs que ceux du stage de tronc commun puisque la moyenne des notes, tous univers confondus, atteint 17,42 (17,38 l'année précédente). L'éventail des notes est, par ailleurs, encore plus resserré que lors de la session 2009, la moitié des élèves ayant été notés entre 17 et 18.

Sur les 128 stagiaires classés à l'issue du tronc commun, 108 soit 84,44% ont obtenu une note de 17 et plus et 24 (20,69%) ont été notés 18 et plus. Il n'y a pas eu de note inférieure à 10.

Dans l'univers AC, la note moyenne atteint 17,70. 89,65% ont eu 17 et plus et 20,69% ont obtenu 18 et plus. La note la plus haute est de 18,41 et la plus basse est de 16,51.

Dans l'univers ASU, la note moyenne est de 17,04. 82,14% des élèves ont eu 17 et plus et 8,93% 18 et plus. La note la plus haute est de 18,34 et la plus basse de 10,13.

Dans l'univers ATE, la note moyenne est de 17,58. 83,72% des élèves ont eu 17 et plus et 30,23% ont obtenu 18 et plus. La note la plus haute est de 18,64 et la plus basse 15,23.

## **CONCLUSION**

A l'issue de l'ensemble des épreuves, la moyenne, tous univers confondus, s'établit à 14,26 soit à un niveau élevé, quasiment équivalent à celui de 2009 (14,36).

Les moyennes par univers professionnels sont de 14,89 en AC (15,28 en 2009), 14,48 en ATE (14,51 en 2009) et 13,76 en ASU (13,84 en 2009). Les moyennes générales les plus hautes, dans chacun des univers sont, elles, du même niveau qu'en 2009: 16,82 en AC, 16,35 en ATE et 15,80 en ASU et tous les univers ont eu leur lot de candidats remarquables.

Les faiblesses ou les insuffisances d'un petit nombre d'élèves n'en ont été que plus visibles. Si, pour quelques-uns le jury a considéré que bien qu'ayant besoin de renforcer leurs compétences, ils pouvaient exercer des fonctions d'attaché, il a jugé que quatre d'entre eux n'étaient pas actuellement en mesure de prendre en charge des fonctions de catégorie A et qu'ils ne pouvaient donc figurer sur la liste des élèves classés. Sur ces quatre élèves, deux externes ont été admis à bénéficier d'une année supplémentaire et deux internes doivent réintégrer leur corps d'origine. Par ailleurs, un cinquième élève n'a pas été classé en raison de sa démission intervenue la veille de classement. On précisera, enfin, qu'un élève classé et ayant procédé au choix d'un poste a démissionné au 1<sup>er</sup> septembre.

Cette situation n'entame pas la grande satisfaction du jury de constater la qualité des nouveaux attachés de la promotion Gaston Monnerville. La lourdeur de la tâche des membres du jury, en raison, notamment, du nombre important de journées de mobilisation, a été, cette année encore, compensée par le plaisir de vérifier que le service public et en l'occurrence le corps des attachés, continuaient à attirer de bons, très bons et excellents candidats.

La présidente du jury, en son nom et au nom de ses collègues souhaite remercier chaleureusement toute l'équipe de l'IRA de Nantes et tout particulièrement la directrice de l'institut, la directrice des études et la responsable de l'organisation des épreuves dont l'efficacité et la gentillesse ont constamment facilité le travail du jury.

Jocelyne Collet-Sassère  
Présidente du jury  
Septembre 2010